BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

68ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 4031 du Mercredi 13 Janvier 2021 - 68e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 579.39.75 - 04.105.20.77 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

PRÉSIDENTIELLE 2021

Denis Sassou-Nguesso sera bien le candidat du PCT

(P.3)

COVID-19

Jacqueline Lydia Mikolo

Le vaccin arrivera d'ici mars!

(P.3)

Coup d'oeil en biais

Les 300 milliards du Club de Brazzaville ont déchaîné la convoitise

Editotial

Quand commencent les guerres

IN MEMORIAM

Il y a 30 ans disparaîssait Mgr Félix-Prosper Bekiabeka

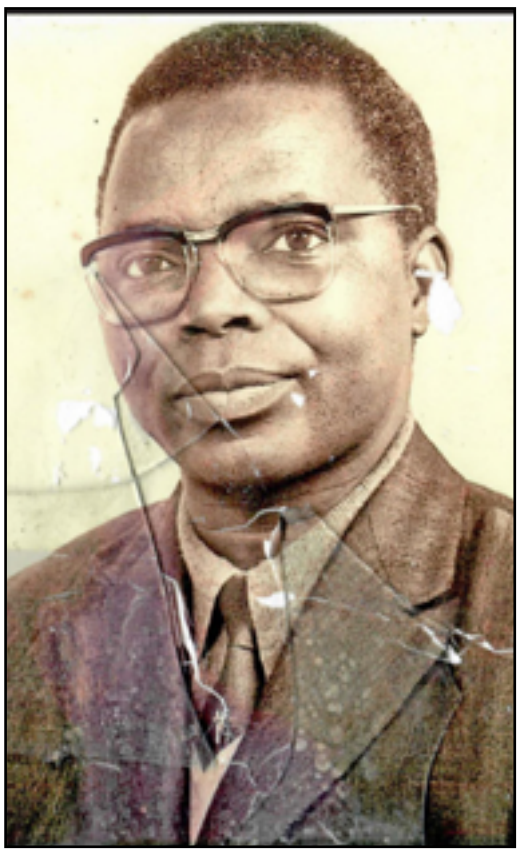

(P.10)

A nos lecteurs

Comme vous l'avez remarqué, La Semaine Africaine est parue une seule fois au cours de ces dernières semaines. Notre imprimeur, confronté à des difficultés, nous a amicalement suggéré de nous chercher un autre éditeur, ce que nous avons fait. En attendant la résolution de cette difficulté passagère et dans l'attente de nos propres machines d'imprimerie, nous vous prions de souffrir avec nous de la contrainte de n'avoir qu'une édition par semaine.

La Semaine Africaine

ANNONCE

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET LISUNGI-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET
N°018-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20

RELATIF AU RECRUTEMENT DES ASSOCIATIONS LOCALES CHARGEES DE L'ENCADREMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES PORTEURS DE MICROPROJETS ET DES JEUNES CANDIDATS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le Projet Lisungi Système de Filets Sociaux.

2. Le Projet Lisungi a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer les contrats de service des consultants chargés de l'encadrement et l'accompagnement des ménages porteurs de micro-projets et des jeunes candidats à la formation professionnelle.

3. Les services de consultants ont pour objectif principal d'identifier, d'encadrer, d'accompagner et d'insérer dans le secteur productif, les ménages et les jeunes porteurs de projets en vue de leur autonomisation.

4. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent: (i) l'dentification des filières porteuses et les besoins réels de chaque zone; (ii) l'élaboration des plans et modules de formation; (iii) l'enregistrement, la sélection et l'inscription des ménages au programme AGR et des jeunes au programme de formation qualifiante dans les zones couvertes par le projet; (iv) l'appui technique aux potentiels bénéficiaires en vue du montage et du financement des microprojets d'insertion (AGR, Formation qualifiante); (v) l'encadrement et l'accompagnement des ménages bénéficiaires des TMAGR et des jeunes bénéficiaires de la formation qualifiante; (vi) la clôture des AGR et l'évaluation de la situation socioéconomique de chaque ménage bénéficiaire.

5. L'Unité de Gestion du Projet invite les associations locales intéressées à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus.

Les associations intéressées doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente (documentations sur l'association et ses domaines de compétences, références concernant l'exécution de contrats analogues) dans le domaine de la mission pour l'exécution des Services. Les références doivent obligatoirement être accompagnées des pages de gardes et des pages de signature des contrats et des certifications de bonne fin d'exécution.

6. Les critères de qualification des associations dans le domaine des services attendus sont les suivants:
- avoir au moins cinq (05) ans d'existence;
- avoir réalisé au moins deux (2) prestations d'accompagnement des groupements ou de promoteurs d'AGR dans la zone retenue;
- avoir réalisé des activités dans la zone choisie pendant au moins trois (3) ans;
- pour la Likouala, justifier de la réalisation des activités dans la zone pendant les trois dernières années ;
- justifier d'une expérience d'au moins deux (2) ans dans l'accompagnement des initiatives communautaires;
- justifier d'une expérience de cinq (5) ans au moins dans la gestion des projets et/ou programmes financés par la Banque Mondiale ou d'autres bailleurs internationaux;
- avoir une bonne connaissance des zones couvertes par le projet;
- proposer une stratégie d'intervention efficace et efficience impliquant notamment les leaders communautaires de manière à minimiser les coûts d'intervention.
- Disposer d'un personnel clé composé des experts suivants:

Poste	Profil exigé	Tâches
Chef de mission Ingénieur de développement rural	BAC +4, 10 ans d'expérience dans le développement communautaire (dont pour Likouala au moins 05 et une connaissance de la langue Lingala)	Organisation la mission de sensibilisation, de formation, d'encadrement et d'accompagnement
Spécialiste en éducation	Bac+3 dans les domaines formation professionnelle ou science de l'éducation avec 05 ans d'expérience dans l'élaboration des plans et modules de formation en lien avec l'insertion socioprofessionnelle	Evaluation des besoins en formation Elaboration plan modules formation Evaluation de la formation Accompagnement socioprofessionnelle
Technicien en agronomie	Bac +3, 10 ans d'expérience dans l'appui technique des agriculteurs (dont pour la Likouala 04 ans la zone d'intervention Parlant Lingala et Sango)	Planification et coordination des opérations de terrain en lien avec l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture et l'apiculture
Spécialiste métier de l'artisanat et commerce	Bac+3, 06 ans d'expérience dont 04 ans dans la zone d'intervention (dont pour la Likouala savoir parler Français, Lingala et Sango)	Encadrement des artisans
Zootechnicien	Bac +3, 08 ans d'expérience (dont 04 dans la zone de la Likouala, savoir parler Français, Lingala et Sango)	Gestion et Conduite des travaux d'encadrement des éleveurs, des pêcheurs, des pisciculteurs et de l'apiculture
Un Chargé de communication sociale	05 ans d'expérience dans la communication sociale dont pour la Likouala maîtriser les langues locales suivantes le français, le Lingala, le Sango et le Baaka.	Organisation des actions de sensibilisation et communication auprès des autochtones et bantoues
Un Chargé de communication sociale recruté parmi les réfugiés	Au moins 05 ans d'expérience dans la communication sociale, Pour la Likouala maîtriser les langues suivantes le français, le Lingala et le Sango	Organisation des actions de sensibilisation et de communication auprès des réfugiés

7. L'Unité de Gestion du Projet attire l'attention des consultants sur la section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projet d'investissement édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018 qui met l'accent sur la Politique de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêt et le paragraphe 3.32 relatif à la fraude et à la corruption.

8. Le consultant le mieux qualifié sera invité à présenter une offre technique et financière et la sélection des associations se fera selon la méthode basée sur les qualifications des consultants (QC) telle que décrite dans le Règlement de passation des marchés.

Les manifestations d'intérêt accompagnées des références pertinentes dans le domaine des services demandés, devront être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 26 janvier 2021 à 13H00 (heure locale) et porter la mention: AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°018 SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20 RELATIF AU RECRUTEMENT DES ASSOCIATIONS LOCALES CHARGEES DE L'ENCADREMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES PORTEURS DE MICROPROJETS ET DES JEUNES CANDIDATS A LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

«**Lot 1**: Recrutement d'une association locale chargée de l'encadrement et l'accompagnement des ménages du district de Bétou porteurs de microprojets et des jeunes candidats à la formation professionnelle»

Ou

«**Lot 2**: Recrutement d'une association locale chargée de l'encadrement et l'accompagnement des ménages des districts de Impfondo, Dongou et Enyellé, porteurs de microprojets et des jeunes candidats à la formation professionnelle»

Ou

«**Lot 3:** Recrutement d'une association locale chargée de l'encadrement et l'accompagnement des ménages des districts de Brazzaville, Ignié, Kintélé et Pointe Noire, porteurs de microprojets et des jeunes candidats à la formation professionnelle»

9. Les associations locales intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires ainsi que les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux: de 8H00 à 16H00 heures locales.

A l'attention de Monsieur Alfred Constant KIAKOUAMA, Coordonnateur du Projet Lisungi Système de Filets Sociaux
Adresse: Ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club de Brazzaville/Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo

Fait à Brazzaville, le 08 janvier 2021

Le Coordonnateur

Alfred Constant KIAKOUAMA

PRÉSIDENTIELLE 2021

Denis Sassou-Nguesso sera bien le candidat du PCT

A vrai dire, la surprise n'en est pas une. A l'issue de leur première session extraordinaire de l'année, le 8 janvier, les membres du Comité central du Parti congolais du Travail ont officialisé ce que tout le monde supputait: Denis Sassou-Nguesso sera bel et bien le candidat de son parti à la présidentielle du 21 mars prochain. Cela ne faisait plus l'ombre d'un doute depuis le 5è congrès ordinaire du PCT, en décembre dernier.

Denis Sassou-Nguesso

Celui-ci s'était unanimement prononcé pour ce choix et pressait le futur candidat «naturel» d'accepter le choix de sa base. Le 8 janvier dernier, la hiérarchie de cette formation politique, la plus ancienne du pays désormais, a convenu que les critères du choix de Sassou-Nguesso faisaient l'unanimité chez tous, dans le PCT. Et la forme, et le fond de l'examen de cette candidature ont abouti à une conclusion unique: Sassou-Nguesso et personne d'autre pour le PCT! Son dossier a été épluché rigoureusement.

«La compétence, la bonne moralité et la crédibilité, l'expérience et la fidélité au parti, le dynamisme et la créativité, la disponibilité et le paiement régulier des cotisations» ont été vérifiés et conduit à entériner ce que le 5è Congrès avait suggéré. Le meilleur candidat du PCT pour la prochaine élection présidentielle n'est personne d'autre que le Président de la République sortant, Denis Sassou-Nguesso !

Président candidat à sa succession, Denis Sassou-Nguesso dispose d'un autre atout de taille: il a toutes les chances d'être le candidat unique de son camp. En effet, tout au long de l'année dernière, les différentes formations alliées se sont relayées pour dire qu'elles soutenaient, toutes sans exception, la candidature éventuelle de Denis Sassou-Nguesso. Pour Pierre Moussa, secrétaire général du PCT, il ne fait aucun doute que l'homme *«incarne l'espoir de tout un peuple de vivre dans un pays toujours en paix»*. Plus que jamais, a-t-il lancé en substance, les sympathisants du PCT et les organisations catégorielles (Organisation des femmes du Congo, la Force montante congolaise) sont appelées à contribuer à la victoire finale de celui que tous ont désigné comme leur candidat incontournable.

Pour la présidentielle du 21 mars prochain, donc, et sauf désistements ou autres ralliements éventuels, le PCT conduit par Denis Sassou-Nguesso fera face à : l'ARD de Mathias Dzon, PARADIS de Limbongo Ngoka, l'UPC de Paulin Makaya, l'UDH-Yuki de Guy Brice Parfait Kolélas, candidats déclarés. Il pourrait s'y adjoindre Claudine Munari du MUST, Anguios Ngangui Engambé (PAR) et Pascal Tsaty Mabiala de l'UPADS qui s'activent eux aussi, par les structures des formations dont ils relèvent, à se placer dans la course.

Constant MBEKE

COVID-19

Le vaccin arrivera d'ici mars!

La ministre de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, a animé le mercredi 6 janvier 2021 au Centre des opérations d'urgence de santé publique (COUSP) à Brazzaville, une conférence de presse, exclusivement consacrée à la pandémie de la COVID-19. Elle a annoncé les premières livraisons de vaccin au Congo pour le 1er trimestre de 2021.

Jacqueline Lydia Mikolo

Dans son message sur l'état de la Nation devant le Parlement réuni en Congrès, le président de la République avait annoncé qu'il engageait le pays sur la voie du vaccin. Mais, sur lequel des vaccins existants portera le choix du Congo?

«Nous allons travailler avec le comité des experts pour nous assurer que nous aurons le vaccin le mieux adapté à notre pays. Il ne s'agit pas de vacciner pour vacciner. Il faut faire des choix. C'est seulement à partir de là, qu'on saura d'où viendra le vaccin. Il y a une palette de vaccins disponibles. L'Union Africaine a fait des choix, GAVI également. Notre pays devra également, sur cette base et avec l'appui de l'OMS, faire le choix du vaccin le mieux adapté», a déclaré Jacqueline Lydia Mikolo.

Elle a indiqué que le pays s'est engagé dans l'initiative intitulée: *«Stratégie Kovics»,* mise en place par l'Alliance pour le vaccin (GAVI). *«De manière à ce que nous puissions faire partie d'un consortium qui permettra l'acquisition du vaccin dès le premier trimestre de 2021. Cette facilité permettra de couvrir 20% de la population congolaise. La proportion pourra s'élargir à 60% avec la mobilisation des ressources propres de l'Etat et l'appui de nos partenaires»*, a poursuivi la ministre.

S'agissant de certains établissements scolaires qui seraient devenus des foyers de contamination, Jacqueline Lydia Mikolo a recadré les choses. Pour elle, ces allégations ne viennent pas de son ministère. *«Nous n'avons jamais dit que les établissements scolaires étaient devenus des foyers de contamination. Il a été constaté au niveau mondial que les jeunes peuvent être porteurs du virus, tout en étant en majorité asymptomatiques. Ils constituent de ce fait des potentiels propagateurs de la maladie et un risque pour les sujets vulnérables. Au Congo, les prélèvements relevés dans quelques établissements scolaires à Brazzaville et Pointe-Noire ont montré un taux de positivité de près de 2%. Tenant compte de cette réalité et pour des raisons préventives, la Coordination nationale avait décidé de procéder à un dépistage ciblé dans cette couche de la population»,* a-t-elle expliqué.

D'où le report de la rentrée scolaire. *«Le dépistage va commencer dans les établissements avec hébergements»*, a précisé la ministre.

La ministre a fait savoir que le pays a connu le pic de la maladie en juillet 2020. *«Ce mois à lui seul nous a apporté près de 2158 nouveaux cas. Après, il y a eu une diminution significative des cas jusqu'au mois de septembre avec une moyenne de 228 cas. Depuis le mois d'octobre, on assiste à une remontée des cas positifs pour atteindre pour le seul mois de décembre, le chiffre de 1220 cas. Le taux de positivité qui, au début de la pandémie, était à 23%, puis descendu à 1,8%, est remonté aujourd'hui à 10%. Pour le seul mois de décembre, nous avons déploré 14 décès»,* a-t-elle souligné».

La situation épidémiologique à la date du 6 juillet se présente comme suit: 7160 cas confirmés, 5866 cas guéris, 112 décès, 50 cas importés, 11 cas transférés à la demande des missions diplomatiques et un taux de létalité de 1,5%. Les départements de Brazzaville, Pointe-Noire, Sangha, Cuvette-Ouest, Cuvette, Kouilou sont ceux qui ont connu le plus des cas. *«La plupart des décès enregistrés dans nos sites de prise en charge sont des cas arrivés dans un état de détresse respiratoires difficile à stabiliser et à sauver»*, s'est-elle justifiée.

Au regard de ce constat, la ministre a reconnu que le Congo n'échappe pas à la deuxième vague de la pandémie de COVID-19 qui s'observe au niveau mondial. Pour cela, elle a demandé à la population de respecter l'observation des mesures barrières. *«Il faut également procéder à la redynamisation de la riposte à tous les niveaux, y compris la réactivation des cellules départementales. Tout comme la pratique des protocoles sanitaires avec pour point de mire le fonctionnement des comités de veille dans les administrations publiques et privées; le dépistage de masse suivi de la prise en charge des cas positifs; procéder au renforcement de la communication persuasive et de proximité; procéder à l'intensification des mesures édictées par la coordination nationale, notamment la proscription des rassemblement familiaux de plus de 50 personnes, l'interdiction des transferts des corps d'une localités à une autre, etc».*

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Quand commencent les guerres

C'est une lapalissade : tous les événements de notre pays ont, comme tous les faits sociaux, un début et une fin. Mais ils ont surtout une cause et des acteurs. La cause peut être bonne, les acteurs mauvais. La cause peut avoir une finalité noble, mais son déroulé se faire dans la douleur. Au bout de tout, il y a le ressenti de ce qui devait être, de ce qui aurait dû être. Car il y a des intentions qui peuvent bien ou mal s'annoncer. Les cimetières sont pavés de bonnes intentions.

Nous revenons dans ce journal sur les incidents qui se sont produits le 29 décembre dernier au ministère du Commerce. Un groupe de protestataires s'y est introduit menaçant le ministre d'Etat, indexé par son origine ethnique. Et accusé de bloquer les dossiers des indemnisations des victimes des explosions du 4 mars 2012 qui avaient fait plusieurs centaines de morts et de sans-abris.

Ces incidents sont d'une gravité certaine et se classent parmi ceux qui pourraient déchirer une cohésion qui a du mal à se ressouder après la furie des guerres du début de ce siècle chez nous. Or, c'est précisément au nom de ces guerres *«sales»* que les assaillants du 29 décembre se sont sentis investis d'une mission de protecteurs et de défenseurs de causes qui auraient pu être celles de tous. Se prévaloir d'une ethnie ; attaquer un *«ethnique»*, ça fait désordre inquiétant. Acte d'exclusion.

Aujourd'hui, nous apprenons que le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou a décidé de quitter la présidence du Comité d'indemnisation dont il était à la tête. Le geste serait banal dans un contexte banal. Or, dans notre pays où tout le monde se bouscule au portillon dès lors qu'il est question d'un poste de responsabilité, rémunéré ou non, voir le mouvement inverse s'opérer est un indicateur. Un signe d'exaspération et de confiance rompue entre un dirigeant et des citoyens qu'il était chargé de servir.

C'est un signe aussi de ce que notre pays doit encore faire d'effort pour que les atavismes ne nous étouffent pas sous les vernis de la fraternité proclamée. Proclamée mais souhaitée par tous. Construire une Nation se fait toujours de bric et de brocs d'abord, c'est le résultat final du liant qui lui donne son caractère de Nation homogène. Alors on oubliera les petites étapes, les fâcheries par lesquelles on sera passé. Et on boira au lait et au miel de notre communauté de destins.

Mais tant qu'on n'en est pas là, il nous faut prendre garde à ne pas proclamer des vérités qui n'arrangent qu'un camp. Nous ne sommes pas encore une Nation; les *«vérités»* que nous disons les uns sur les autres doivent passer par le tamis de nos désirs de vie commune. Nous entrons dans une période électorale délicate. Il nous faut y entrer et en sortir avec des semelles de crêpe, silencieuses ; ne pas casser la baraque juste pour que notre champion soit sur le podium. Une fois proclamée, la victoire de celui-ci devra recoudre, pas déchirer.

Albert S. MIANZOUKOUTA

DISPARITION

Joseph Kouka Campo lègue une élite d'intellectuels au Congo

Considéré comme premier philosophe congolais, Joseph Kouka Campo a été porté en terre mardi 22 décembre 2020 au cimetière du centre-ville de Brazzaville, après la cérémonie d'hommage à la morgue de l'hôpital spécialisé Mère-enfant Blanche Gomez. Peu avant son inhumation, les parents et amis, les intellectuels parmi lesquels des philosophes, ses camarades du Parti congolais du travail (PCT) dont il est resté membre et plusieurs connaissances lui ont rendu un dernier hommage.

Parmi les autorités qui ont rehaussé de leur présence les funérailles du philosophe, il y avait le président du Sénat Pierre Ngolo, philosophe, qui a connu l'illustre disparu au département de Philosophie de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université Marien Ngouabi. Il a rendu hommage à celui qui en 1976 a créé ce département, et qu'il a également côtoyé au sein du PCT en tant que membre du Comité central.

Les membres de l'association SOPHIA ont tenu à honorer eux aussi la mémoire du père de la philosophie moderne au Congo. C'est David Mavouangui, enseignant à la retraite, ancien chef de département de Philosophie de l'Université Marien Ngouabi, qui a prononcé l'oraison funèbre. *«Son attachement aux anciens grecs était immense. Toutefois, il ne cessait de nous inviter à redécouvrir l'éthique et l'esthétique de la cosmogonie kongo à travers ce proverbe: «Wa dia fua, yika dio», «l'héritage, il faut le fructifier». L'héritage est fécondité et transmission d'un pouvoir à ne pas dilapider, à ne pas transgresser; une richesse des profondeurs insondables de l'âme humaine toujours en devenir et destinée à l'humanité de demain»*, a-t-il déclaré.

Joseph Kouka Campo

Ami de feu Mgr Ernest Kombo son congénère au petit séminaire de Mbamou près de Kinkala, le professeur Joseph Kouka Campo a eu un parcours élogieux. Premier proviseur congolais du lycée Chaminade (Brazzaville) après l'ère coloniale, il fut maître de conférences à l'Université Paris-Sorbonne et du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES). Il a été plusieurs fois directeur de cabinet des Premiers ministres Alphonse Souchlaty Poaty, Louis Sylvain Goma et Ange Edouard Poungui. Il a également travaillé avec Jean-Pierre Thystère Tchicaya, ancien N°2 de l'ex- parti unique.

Né le 6 juin 1943 à Matala (département du Pool), Joseph Kouka Campo avait soutenu sa thèse de doctorat en philosophie en 1969, à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Bordeaux (France), sous la direction du Pr Maurice Dupuy. Elle avait pour titre: *«Le tragique ou la liberté du vide chez Hegel»*.

L'homme était resté attaché à son terroir de Nkampa et à la fertilité de ses origines intellectuelles du petit séminaire Saint Paul de Mbamou. Deux lieux chargés d'histoire qui ont fait de lui le grand esprit qui a marqué et formé de nombreuses générations de philosophes congolais. Son souhait était que chacun soit vivant jusqu'à la mort, en gardant en souvenir ses enseignements, son existence, ses engagements, mais aussi ses espoirs.

Aristide Ghislain NGOUMA

NAZAIRE KIMBATSA DIBAKALA, MEMBRE DU CLUB-2002 PUR

«Le président de la République est le seul candidat qui rassure»

Membre du club-2002 PUR, parti situé à la majorité présidentielle, Nazaire Kimbatsa Dibakala vient d'être élu au cours d'une assemblée générale tenue à Dolisie, le 6 décembre dernier, président communal de ce parti. Dans cette interview, il appelle à voter pour le président Denis Sassou-Nguesso. Entretien

Nazaire Kimbatsa Dibakala

***Comment êtes-vous arrivé au Club 2002 PUR?*

*Je suis entré au club 2002 PUR par le biais de mon grand-frère Blaise Kimbatsa Kengue, qui y était déjà depuis sa création. Il m'a apporté les textes fondamentaux (statuts et règlement intérieur) du club, que j'ai lus. Sans tergiverser, j'ai signé ma fiche d'adhésion en 2002.

***Dans le cadre de la restructuration et la redynamisation du parti, vous venez d'être élu président communal du CLUB 2002 PUR à Dolisie. Comment avez-vous ressenti cette responsabilité?*

*Au départ, c'est une grande joie que nous avons ressentie au fond de nous-mêmes. Et après, j'ai réalisé que, c'est aussi une lourde responsabilité qu'on m'a confiée. En effet, présider aux destinées du CLUB 2002 PUR au niveau de la commune de Dolisie n'est pas chose aisée. Mais, à cœur vaillant rien n'est impossible, j'ai pris l'engagement de bien servir et d'amener à bon port tous les militants du parti au niveau de la capitale de l'or vert.

***L'élection présidentielle pointe à l'horizon. Comment entendez-vous mobiliser votre base en cette période difficile secouée par la pandémie de la COVID-19 ?*

*Vous n'êtes sans savoir que le CLUB 2002 PUR est un parti discipliné, organisé et bien structuré. Nous avions lancé depuis belle lurette la campagne d'adhésion qui est même permanente ici à Dolisie en particulier et au Niari en général. Tous les membres du bureau exécutif élus ont pris l'engagement solennel de faire élire sans faille dès le premier tour notre champion naturel qu'est Denis Sassou-Nguesso.

***Auriez-vous les moyens pour le faire?*

*Bien que nous traversons une crise drastique dans le pays le parti, avec peu, va faire beaucoup. C'est un défi à relever. Nous sommes tous debout et rangés derrière notre unique et seul candidat. Je lance un vibrant appel à nos militants et sympathisants de la majorité présidentielle, d'élire même les yeux fermés, le 21 mars 2021, la personne sur qui vous croyez. Cette personne n'est autre que le président de la République sortant. Il est le seul candidat qui nous rassure.

Propos recueillis
par Equateur Denis NGUIMBI

COMMUNIQUE DE PRESSE

croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS

Brazzaville, le 8 janvier 2021

Programme de lutte contre les Epidémies: avec les Croix-Rouge congolaise et française pour un renforcement des capacités de riposte aux Epidémies dans 6 départements du Congo-Brazzaville.

Un atelier de révision des modules de formation sur la Prévention et Contrôle des Infections (PCI) a lieu à Brazzaville du mardi 12 au vendredi 14 janvier 2021. Le séminaire organisé en partenariat avec la Commission PCI, la Croix-Rouge congolaise et la Croix-Rouge française a pour objectif d'accompagner le Ministère de la Santé dans l'exécution du plan de riposte national afin de limiter la propagation d'une pandémie et favoriser l'accès aux soins de santé primaire des populations.

Dans le contexte de la Covid-19, l'une des principales menaces auxquelles sont confrontées les pays du bassin du Congo est la survenance régulière d'épidémies. Afin de minimiser les risques sanitaires, de réduire leur impact et de prévenir leurs conséquences, l'Agence Française de Développement et la délégation de l'Union Européenne ont financé un projet pilote de 12 mois. Ce programme a pour objectif de contribuer à la réduction de la vulnérabilité du Congo face aux épidémies en renforçant les capacités de riposte des différents acteurs. Il pose également les jalons d'un partenariat, d'une collaboration solide entre le Ministère en charge de la Santé et la Croix-Rouge congolaise et la Croix-Rouge française, partenaires de mise en œuvre.

Réviser les modules de PCI en prévision des futures sessions de formation organisées dans le cadre du projet de lutte contre les Epidémies.

Le Ministère en charge de la Santé en institutionnalisant la PCI démontre la nécessité d'anticiper tout risque épidémique. Le projet a pour vocation de renforcer les efforts du Ministère en charge de la Santé, et plus particulièrement de la Commission PCI, dans la lutte contre la Covid-19.

L'atelier de révision des modules de formation, qui se déroule pendant 3 jours, a pour vocation

- d'adapter les modules à un contexte volatile qui ne cesse d'évoluer ;
- d'harmoniser les contenus de ces modules de formation;
- d'acquerir des supports homologués par le Ministère en charge de la Santé.

Croix-Rouge francaise - Atelier de revision -Commission PCI - 12 au 14 janvier

Cela pour permettre aux différents partenaires techniques une mise en œuvre cohérente, efficiente et efficace, des formations dispensées dans le cadre de leurs projets respectifs. En œuvrant de concert, les équipes et partenaires déconcentrés qui se trouvent dans les 6 départements du projet de lutte contre les Epidémies, à savoir : Bouenza, Brazzaville, Cuvette, Niari, Pointe Noire et Sangha ; pourront mener à bien les formations afin de consolider les acquis que ce soit auprès du personnel dans les structures de santé, conformément aux besoins identifiés dans les plans de riposte, ou auprès des communautés.

Prévenir les épidémies en renforçant les comportements favorables à la santé.

Ce projet s'inscrit dans une optique mondiale de contrecarrer la progression de la Covid-19 et plus globalement, toutes sortes d'épidémies. Pour ce faire, des formations seront dispensées à différents niveaux de la pyramide sanitaire ainsi qu'au sein de la Croix-Rouge congolaise sur les thématiques suivantes : la Communication des Risques et Engagement Communautaire (CREC), la Surveillance à Base Communautaire (SBC) ainsi que sur le respect des standards de PCI à base communautaire.

Ancrer la PCI dans un processus de changement de comportements sur le long terme permettra le renforcement des gestes barrières, premier obstacle à la propagation d'une épidémie. Les efforts conjugués des différents partenaires que sont la commission PCI, la Croix-Rouge congolaise et la Croix-Rouge française permettront, grâce à leur expertise en renforcement des systèmes de santé, à leur statut d'auxiliaire de santé publique et leur réseau de volontaires au sein des communautés rurales, de mener à bien ce projet de lutte contre les Epidémies qui a pour vocation de soutenir le Ministère en charge de la Santé dans ses priorités de riposte contre la COVID-19 mais également de consolider et d'appuyer sa démarche de déconcentration.

OBJET :
Atelier de révision des modules de formation
Brazzaville: 12 au 14 janvier 2021

CONTACTS:

Commission PCI :
Dr Lambert KITEMBO
Président de la Commission PCI
Mail : Kitembokimatama131958@gmail.com
Tel. : 05 550 3927

Croix-Rouge congolaise :
Mr. Delphin Roger KIBAKIDI
Chef du département Communication et Diffusion
Mail : delphinkibakidi@gmail.com
Tel. : 05 549 4623

Croix-Rouge française :
Mr. Jérôme SOCIE
Chef de Délégation
290 Ter Batignolles
Congo - Brazzaville

FORCES VIVES DE LA NATION

Denis Sassou-Nguesso promet la poursuite du maillage en infrastructures

L'invite a été faite le 5 janvier dernier lors de la traditionnelle cérémonie de présentation des vœux de nouvel an des Forces vives de la Nation au couple présidentiel, au Palais des congrès.

C'est le président du Sénat, Pierre Ngolo, qui s'est adressé au chef de l'Etat, au nom des Forces vives de la Nation. Il est revenu sur la pandémie du coronavirus qui sème le désarroi sur la planète.

Pour lui, 2021 qui commence doit être l'année du raffermissement de la riposte enclenchée avec le recours au vaccin pour que les Congolais jouissent d'une bonne santé et soient des acteurs économiques efficaces. *«Qu'elle soit l'année du transfert effectif des crédits et de compétences aux collectivités locales, gage d'une décentralisation véritable qui contribue, de manière décisive, à l'envol du Congo vers le développement»*, a exhorté Pierre Ngolo.

Il a estimé que les Congolais ont la ferme conviction qu'aucune entreprise de construction du pays et de relance de l'économie nationale ne peut vraiment prospérer si se développe la passivité face à la montée des comportements déviants. *«Ils attendent de vous que soit donné un contenu réel à la lutte contre les antivaleurs afin que se produise effectivement la rupture annoncée et appelée par vous avec force»* a-t-il poursuivi, en s'adressant au chef de l'Etat.

Dans sa réponse, Denis Sassou-Nguesso a insisté sur la paix qu'il faudrait, selon lui, *«préserver, en toutes circonstances: la paix sociale, la cohésion nationale, la stabilité institutionnelle. La paix demeure la pierre angulaire de notre action. Le dialogue en constitue le levier permanent. De ce fait, l'ambition justifiée d'une paix durable doit toujours inspirer nos décisions et nos actions»*, a-t-il indiqué.

Il a également évoqué la pandémie de la COVID-19. *«L'introduction récente du vaccin anti-COVID-19 offre à l'année 2021 le mérite d'une charnière rassurante entre les inquiétudes planétaires générées par cette crise sanitaire inédite et l'espérance mondialement partagée d'un futur proche, probablement plus sécurisé contre le coronavirus»,* a souligné Denis Sassou-Nguesso.

«Nonobstant les rigueurs imposées par la crise économique et financière actuelle, nous nous sommes engagés, pour 2021, à maintenir un seuil d'investissement garantissant la poursuite ou l'achèvement des projets qui renforcent le maillage du territoire», a promis le chef de l'Etat.

Le Pésident de la République

Les forces vives de la nation

Cyr Armel YABBAT-NGO

SENAT

Les élus promettent de restaurer l'espérance

Comme le veut la tradition en début d'année, les sénateurs, les cadres et le personnel du Sénat ont présenté leurs vœux de nouvel an au président du Sénat, Pierre Ngolo. L'événement s'est déroulé, le vendredi 8 janvier 2021, dans la salle de banquets du Palais des congrès. Deux allocutions ont été prononcées: celle du premier secrétaire du Sénat, Julien Epola, qui a égrainé le chapelet de réalisations en 2020, et celle de Pierre Ngolo qui a fixé rendez-vous aux sénateurs sur le terrain de l'action pour le changement et la restauration de l'espoir.

Dans son mot, Julien Epola a relevé que 2020 a été profondément marquée par la pandémie de la COVID-19 dont la gestion a amené son Institution à travailler en format réduit. En dépit de cette réduction des équipes de travail, *«2020 a été pour le Sénat, une année de pleine, d'intenses activités»,* s'est-il réjoui.

Outre la tenue des trois sessions ordinaires annuelles, cinq sessions extraordinaires ont été organisées, portant à huit le nombre de sessions tenues au cours de l'année. *«65 projets de loi ont été votés. Le travail de contrôle de l'action gouvernementale a été plus intense»,* a indiqué le premier secrétaire du Sénat.

Pour sa part, Pierre Ngolo est revenu sur la pandémie de la COVID-19 qui, selon lui, *«est venue exacerber une situation au départ difficile du fait de la crise économique et financière»*.

Pour le président du Sénat, l'heure est à la responsabilité: *«Le Sénat a pris sa part de responsabilité contribuant significativement au déclenchement, par les Institutions de la République et l'ensemble des citoyens, d'un grand mouvement afin de faire face courageusement à la dure épreuve. L'action collective déployée à ce jour a permis de limiter les dégâts. Mais il faut encore davantage de sacrifices, davantage de discipline, davantage d'engagement en considération de la persistance de la pandémie avec des mutations très dangereuses»*.

Pour lui, la dynamique observée en 2020 est à poursuivre et à consolider au cours de l'année 2021 qui lance le deuxième triennat du mandat du Sénat. *«Il faut qu'à mesure qu'on avance, l'expérience qu'on accumule exerce une réelle influence sur les rendements et les prestations du Sénat qui doit mériter d'être la Chambre haute»*, a-t-il dit.

En cette année 2021, les deux Chambres du Parlement vont intégrer leur nouveau bâtiment érigé en face de l'hôtel de Police. *«Fait inédit dans la vie du Parlement congolais qui, depuis son existence, n'a jamais bénéficié du cadre de travail approprié. Ce précieux acquis, fruit de la fructueuse coopération entre la République du Congo et la Chine que nous tenons ici à saluer, doit constituer pour les sénateurs et les travailleurs un motif supplémentaire de renforcement de la motivation»*.

Parmi les impératifs de la moitié du mandat du Sénat, Pierre Ngolo a évoqué le renforcement du contrôle physique, l'implication totale pour la mise en œuvre effective de la décentralisation, l'exercice avec plus d'engagement du rôle de modération et de conseil de la nation. *«Il nous faut mieux organiser notre système de travail avec une administration parlementaire rationnalisée et plus performante. 2021 doit être l'année de l'aboutissement de la réflexion sur la Fonction publique parlementaire»,* a-t-il déclaré.

Il a appelé la classe politique et l'ensemble des forces vives nationales à préparer l'élection présidentielle en donnant la priorité au Congo *«dont nous devons tous être les gardiens de la paix et de la concorde nationale»*.

Pierre Ngolo

KAUD

Coup d'oeil en biais

Les 300 milliards du Club de Brazzaville ont déchaîné la convoitise

Dans un article écrit sur sa page Facebook, un confrère relate que les 300 milliards de francs CFA mobilisés par le Club de Brazzaville pour commencer à payer la dette de l'Etat vis-à-vis de ses créanciers, notamment les entreprises locales, feraient l'objet de convoitise. *«La magouille a commencé dès le listing des bénéficiaires»,* assure-t-il. Heureusement, la BGFI, l'une des cinq banques qui ont mis la main à la poche, aurait *«tapé du poing sur la table»*. Un baron du pouvoir *«a aussitôt été défenestré»*. Il n'aurait *«eu aucun soutien (…) pour se maintenir»,* prétend notre confrère.

Déluge sur Dolisie : un mort et deux rescapés !

Une pluie torrentielle s'est abattue sur la ville de Dolisie, jeudi dernier. *«Du jamais vu ! Même si nous sommes en pleine saison des pluies, personne n'aurait pu imaginer le chaos qu'il a provoqué»,* a expliqué un habitant. Dans un quartier où les inondations sont récurrentes, hommes, femmes et enfants avaient les pieds dans l'eau, et il y a des sinistrés. Plus grave, un enfant de 11 ans s'étant retrouvé dans la rue transformée en torrent a été emporté. Son corps sans vie a été repêché plus tard dans un caniveau à ciel ouvert. Deux autres enfants ont échappé à la furie des eaux.

Il tue «accidentellement» son fils dans une partie de chasse

Le bras droit et la poitrine d'un garçon de 13 ans ont été criblés des balles d'un fusil de type calibre 12. Le présumé assassin n'est autre que le propre père de la victime. Il l'aurait… confondu à une antilope ! Le drame se serait produit en pleine chasse mercredi 5 janvier dernier à Lehala, un village du district de Mayoko, dans le département du Niari. L'auteur du meurtre a été interpellé et placé en garde à vue au commissariat de police de Mayoko.

Insécurité routière: le tronçon du mal

Le tronçon de l'axe lourd Pointe-Noire-Brazzaville traversant le département du Kouilou est l'un des plus dangereux du Congo. Et ce ne sont pas les multiples accidents qui s'y produisent chaque année qui feront ralentir les chauffards. Vendredi 8 janvier 2021, un poids lourd chargé de conteneurs s'est renversé vers le village Pounga. Dieu merci, il n'y a pas eu de morts. Le conducteur, grièvement blessé, a été évacué vers l'hôpital le plus proche.

Le tronçon de route Ngambari-Mindouli oublié ?

Les riverains du tronçon de route Ngambari-Mindouli, dans le Pool, ne comprennent plus ce qui se passe au sujet des travaux de cette route abandonnée depuis 2016, à cause des troubles nés des contestations des résultats de l'élection présidentielle. Quatre ans après, ils ne manquent pas de s'étonner que, dans le message sur l'état de la Nation le 23 décembre dernier devant le Parlement réuni en congrès, le Président de la République qui a fait une série d'annonces de projets d'infrastructures à relancer en priorité en 2021, ait oublié l'achèvement de leur route. Oubli volontaire ? Ce tronçon ne serait-il plus une priorité pour le Gouvernement ? *«Pourtant cela est d'une importance économique indéniable»,* soulignent les habitants la contrée.

Dans le piège de Gamboma

Entrer ou sortir de Gamboma, une localité du département des Plateaux, voilà qui donne du souci aux automobilistes depuis le 2 décembre dernier. Très mauvais état de l'avenue principale de cette ville dont la dégradation a atteint un seuil extrêmement critique, faisant place à des trous béants que les pluies ont transformés en lacs permanents, redoutés aussi bien par les chauffeurs des camions que par les passagers qu'ils transportent. Nombreux y passent des nuits, parce que bloqués dans le bourbier ainsi créé. Il semble que l'activité socio-économique en a pris un sérieux coup. Les gens éprouvent du mal à écouler leurs produits et expriment leur colère à l'encontre des autorités, incapables de les sortir de cette situation.

Accident sur Mont Kamba (Pointe-Noire): deux morts

La descente sur la ville de Pointe-Noire continue de faire des morts par imprudence. Vendredi 8 janvier 2021, un minibus de marque Hiace y a fait tonneau. L'une des victimes, une femme, s'est retrouvée écrasée sous le véhicule. On l'a découverte lorsque le véhicule a été redressé. La vitesse et l'imprudence sont pointées du doigt.

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

FORETS

Evaluer les problèmes de la gouvernance forestière

Au cours d'une conférence de presse, le Comptoir juridique junior (CJJ), et la Plateforme pour la gestion durable des forêts (PGDF), à travers son Groupe de travail juridique (GTJ) et l'appui de l'ONG WWF a présenté mercredi 30 décembre 2020, l'évaluation de l'état de la gouvernance forestière au Congo. Les résultats montrent que la gouvernance connaît de nombreux problèmes de performances auxquels il faut s'attaquer, même si elle s'efforce à renverser la situation.

Le présidium

La présentation a été faite par Sylvie Mfoutou Banga, coordonnatrice de l'ODDHC, Daniel Ndinga, Gildas Obimbola, tous deux du Cercle d'appui à la gestion durable des forêts (CAGDF), Laurin Lilian Barros, secrétaire permanent du CJJ, tous du Groupe de travail juridique (GTJ).

Trois piliers ont été analysés pour l'évaluation de l'Etat de la gouvernance forestière en République du Congo: *«Cadres politiques, législatif et institutionnel»; «planification, prise de décision et règlement des conflits»; «mise en œuvre, application et conformité des politiques, législations et institutions».*

Pour le premier, Sylvie Mfoutou Banga a indiqué que les résultats ont identifié les plus grands obstacles à une gouvernance forestière efficace et efficience: les politiques, les lois, les stratégies et arrangements institutionnels, les incitations financières et instruments économiques, ainsi que les plans nationaux de développement des secteurs qui affectent directement ou indirectement les forêts (terres, agriculture, mines, énergie). Des améliorations existent dans la règlementation du marché national des produits forestiers, la prise des textes d'application pour la mise en œuvre des lois qui en souffrent, l'adoption d'un plan national d'affectation des terres (PNAT), la finalisation de l'aménagement de toutes les concessions forestières attribuées, etc.

Daniel Ndinga, présentant le deuxième pilier, a indiqué qu'on note une nette évolution de la participation et de l'influence des parties prenantes y compris la société civile, dans les accords internationaux et processus nationaux dans le domaine des forêts. Parmi les limites et problèmes, a-t-il dit, il y a toujours une faible implication et une faible volonté politique pour s'y conformer. Beaucoup reste à faire en matière d'implication dans le processus des réformes juridiques dans les domaines des mines, de l'agriculture, de l'aménagement du territoire. L'accès à l'information par le public est limité; le caractère confidentiel constitue un obstacle.

Le troisième pilier a été présenté par Gildas Obimbola. La mise en œuvre du cadre juridique a été considéré comme le plus problématique pour la gouvernance forestière au Congo. Bien que les résultats montrent qu'il y a un consensus général sur le fait que les lois et politiques existantes étaient adéquates. Mais, il se pose le problème de son utilisation efficace, les limites de la connexion internet, le défi de la modernisation de l'administration sur les NTIC, de la maintenance et de la prise en charge de la ressource humaine.

Parmi les recommandations, Laurin Lilian Barros a souligné que le ministère de l'Economie forestière et la société civile devraient améliorer la communication, l'éducation et la diffusion du cadre juridique forestier auprès des usagers, des communautés locales et des populations autochtones. Pour le second pilier, l'Etat devrait augmenter la participation des parties prenantes dans la prise de décision relevant du secteur forestier et les opportunités de formation. Et pour le troisième pilier, l'Etat gagnerait à renforcer le contrôle dans la collecte des recettes forestières et dans leur dépense; mettre en place des moyens financiers et logistiques suffisants pour promouvoir la recherche sur la gestion et la production forestières; prévoir des actions de sensibilisation pour faire connaître la politique et les lois forestières aux usagers et à l'administration afin qu'elles soient intégrées et respectées.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Qui me répondra?

Comment encourager la jeunesse estudiantine à entreprendre dans le numérique?

MMM (Mouhoumi, Brazzaville)

FORETS

Evaluer les engagements pour une meilleure gouvernance forestière et climatique

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH), en partenariat avec l'ONG Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RPDH), a organisé lundi 21 décembre 2020, à Brazzaville, une réunion d'évaluation et de suivi des recommandations d'une table ronde tenue de septembre 2018, sur la conversion des terres forestières. L'objectif visé a été de dresser un bilan des engagements du Gouvernement et des partenaires internationaux sur la lutte contre l'exploitation illégale des forêts et la déforestation illégale.

Mme Nina Cynthia Kiyindou Yombo et Christian Mounzéo

La réunion a été modérée par Christian Mounzéo, coordonnateur de l'ONG RPDH, qui a aussi ouvert et clôturé les travaux, en présence de Nina Cynthia Kiyindou Yombo, chargée du Programme des ressources naturelles et droits de communautés forestières à l'OCDH. Les travaux ont regroupé les représentants des administrations publiques, notamment des ministères du Tourisme et de l'environnement, de l'aménagement du territoire, des mines, des affaires foncières et de l'économie forestière, ainsi que quelques responsables de la société civile.

Les participants ont évalué le niveau du respect des engagements pour une meilleure gouvernance forestière et climatique. A la table ronde, les participants ont recommandé l'amélioration du cadre juridique et des politiques publiques, entre autres, par la systématisation des études pour tout projet de développement ayant un impact sur les forêts, l'actualisation du schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) qui est devenu caduque, accélérer le processus d'élaboration du plan national d'affectation des terres (PNAT), élaborer une grille de légalité pour le bois issus de la conversion des terres forestières pour garantir leur traçabilité dans le cadre de l'APV-FLEGT et REDD+. Le bilan dressé sur les engagements du Gouvernement et des partenaires internationaux dans la lutte contre l'exploitation illégale des forêts constitue encore un défi pour les processus en cours dans lesquels le Congo s'est engagé, notamment avec l'Accord de partenariat volontaire dans le cadre de l'application des réglementations forestières, gouvernance et commerce (APV-FLEGT); la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) incluant la conservation de la biodiversité, l'accroissement des stocks de carbone et la gestion durable des forêts et pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) ainsi que l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).

Les participants se sont séparés sur la conviction que le bois issu de la conversion des terres ne doit pas être exclu du système de vérification de la légalité forestière et la REDD+ en raison des objectifs climatiques nationaux et internationaux de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts. A la suite de l'analyse, il a été observé que la conversion des forêts court un risque. Ainsi, les participants ont reformulé des recommandations pour l'amélioration du cadre juridique et des politiques publiques.

Philippe BANZ

DÉVELOPPEMENT

Les responsables du Kouilou s'imprègnent du plan de développement local

Organisé par les ministères de la Décentralisation, de l'aménagement du territoire et du plan, en partenariat avec le PNUD (Programme des nations unies pour le développement), l'atelier de sensibilisation des autorités et acteurs locaux au plan de développement local intégrant les Objectifs de développement durable (ODD) et du diagnostic préliminaire du département du Kouilou, a été ouvert le 14 décembre dernier par Léa Désiré Ondongo Bamboli, secrétaire générale du Kouilou. Il s'est achevé en apothéose le 17 décembre 2020.

Les organisateurs et les participants

Après le mot de bienvenu d'Oscar Tchivika-Sitou, vice-président du Conseil départemental du Kouilou, le directeur général de l'administration du territoire et de la prospective, Antoine Goma a fait observer à la centaine de participants que *«la volonté commune de rendre notre pays économiquement plus attractif et compétitif, de contribuer à l'essor de la diversification économique et de promouvoir le développement humain, les collectivités locales, en tant que bras local de l'état, polarisent davantage l'attention du Gouvernement, car elles sont porteuses d'espoirs, notamment en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des populations».*

Pour mettre en œuvre cette importante responsabilité, la collectivité locale devrait se doter d'un plan de développement durable qui est un outil d'importance dans l'aménagement du territoire et la planification stratégique du développement.

L'intégration des objectifs de développement durable dans les plans de développement local engage les collectivités locales à contribuer, d'une part, à la promotion du développement humain notamment au travers de la lutte contre la pauvreté, et d'autre part, à la préservation de la nature et à la conservation des écosystèmes naturels.

«La décentralisation et le développement local; la place incontournable du plan de développement local dans la réussite dans l'action locale» est un thème qui a été développé par Ange Exaucé Mbemba-Samba, directeur des compétences et des institutions locales; *«L'aménagement du territoire et le développement local, loi n°43-2014»*, par Daniel Dianga, consultant à la direction générale de l'aménagement du territoire et de la prospective; *«Le guide méthodologique d'élaboration du plan de développement local intégrant les objectifs de développement durable»* par Maxime Fortuné Mouenet Souengue, directeur des stratégies et politiques de développement.

La quatrième communication a porté sur *«La présentation des objectifs de développement durable sur le processus d'élaboration du plan national de développement 2018-2022»,* faite par Rollys Kévin Ngamokouba-Ekaba, collaborateur à la direction générale du plan et du développement.

A l'issue des communications, cinq groupes de travail ont été mis en place pour identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et perspectives du développement au Kouilou.

Après les échanges, le diagnostic préliminaire s'est fait sur ces thématiques et a permis de ressortir trois problématiques: *«Les faiblesses dans la gestion administrative, financière et humaine»; «La détérioration des infrastructures de bases»; «Un potentiel économique important mais, très peu valorisé».*

Tout compte fait, l'existence du cadre légal et règlementaire des collectivités locales au Congo pourra influer positivement sur l'amélioration du cadre de vie des populations du Kouilou. Au terme des travaux, toutes les parties prenantes ont adhéré à l'initiative de création d'une telle initiative.

Equateur Denis NGUIMBI

IMPÔTS

Maîtriser le nouveau dispositif comptable

Le Projet des réformes intégrées du secteur public (PRISP) a organisé du 22 octobre au 19 décembre 2020, au profit des cadres et des agents de la Direction générale des impôts et des domaines (DGID), une série de formation sur le système comptable de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) révisé. Ces formations visaient à faire maîtriser par le personnel de l'administration fiscale les innovations du nouveau dispositif comptable pour l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des services à offrir aux contribuables.

Les participants à la fin de la formation

Les cadres et agents venus des directions et services fiscaux de Brazzaville ont suivi les bases de la comptabilité OHADA et ses innovations. L'acte uniforme OHADA a maintenant un cadre conceptuel. Il se voit assigner des objectifs clairs à la comptabilité pour renforcer son rôle et universaliser son développement en sécurisant son usage par un cadre juridique. Ce référentiel comptable, le SYSCOHADA révisé, présente les états financiers annuels conformément à ses tracés et à ceux proposés par les organes de normalisation de l'administration fiscale.

A la fin des formations, les participants ont reconnu les difficultés auxquelles ils se heurtent et se sont dits prêts à améliorer le contrôle en décelant les éléments nouveaux imposables selon les nouvelles pratiques comptables.

Les formations ont été animées par Yvon Zebo Monkolo, consultant international et formateur de comptabilité certifié aux normes comptables internationales. *«Je me suis senti satisfait de l'adhésion et de l'engagement des cadres et agents de l'administration fiscale des participants et j'ai été fier de la mesure prise d'avoir recommandé la formation sur le SYSCOHADA révisé»*, a dit Yvon Zebo Monkolo, à la fin de l'atelier.

A noter que depuis le 1er janvier 2018, les entreprises ont été invitées à se mettre en conformité avec le nouveau référentiel comptable OHADA qui a introduit de nombreux changements dans les concepts, le fonctionnement des comptes et les traitements comptables, ainsi que dans la présentation des états financiers. Le PRISP est un outil d'accompagnement du Gouvernement pour l'amélioration des ressources publiques hors pétrole. Il est financé par la Banque mondiale.

Philippe BANZ

PASSAGES DE TÉMOIN

Eric Mbendé et Sadate Manzékélé Bokenga prennent les commandes

Nommé le 24 décembre dernier en Conseil des ministres, Eric Mbendé a effectivement pris ses fonctions de directeur général de l'intégration le 7 janvier 2021. Il remplace à ce poste Daniel Molongandzeyi. De son côté, Sadate Girest Manzékélé Bokenga, nouveau directeur général des transports terrestres, a succédé le même jour à Placide Mpan. Les passations se sont déroulées dans un esprit de franche collaboration, sous la supervision de Ferdinand Sosthène Likouka, directeur de cabinet de la ministre du Plan.

Eric Mbendé

Sadate G.Manzékélé Bokenga

Les deux passations de service ont consacré le transfert des documents: l'organigramme, la situation des personnels (effectifs, statuts, position administrative), le matériel (mobilier de bureau, équipements informatiques et moyen roulant) et les dossiers techniques et financiers en cours..

Après avoir passé sept ans à la tête de la direction générale de l'intégration, Daniel Molongandzeyi, a fait de la direction générale une structure de coordination de diverses initiatives et des aspects relatifs à l'intégration régionale. Il a engagé plusieurs chantiers tant sur le plan national, sous-régional, régional que continental: la réforme de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEMAC), la mutation du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la résolution des problèmes de gouvernance interne au sein du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), le programme de rationalisation des Communautés économiques de l'Afrique centrale, l'institutionnalisation du système d'économie verte de l'Afrique centrale (SEVAC) avec son système de financement à travers le Fonds d'économie verte de l'Afrique centrale (FEVAC) et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale (ZLECAF).

La direction générale laisse un organigramme constitué de 4 directions centrales et 11 services. Elle compte 17 fonctionnaires, 18 agents décisionnaires et autres. Mais elle ne possède aucun moyen roulant.

Eric Mbendé à son tour, a mis l'accent sur la gestion de la présidence en exercice de la Communauté des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) par le président de la République, laquelle implique la présidence du conseil des ministres de cette Communauté par la ministre du Plan, la présidence du Comité inter-Etats des experts de la CEEAC, le suivi des conseils avec le ministère du Commerce du dossier sur la ZLECAF qui est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2021, etc.

Daniel Molongandzeyi Transmettant les documents à Eric Mbendé

La deuxième passation a concerné Sadate Girest Manzékélé Bokenga et Placide Mpan à la direction générale des transports terrestres. Le sortant a présenté un bilan élogieux pour les deux mandats qu'il y a assumés. Il a été l'initiateur de plusieurs projets qui ont pris corps dans le domaine des transports terrestres: les gares routières, l'aménagement des postes de pesage et de péage matérialisés par le ministère des Grands travaux. La direction générale des transports terrestres est structurée en quatre directions centrales, 12 directions départementales. Depuis 2005, les activités des directions départementales et celles de la direction générale ne sont plus jumelées, car les permis de conduire et autres se font dans les directions départementales. L'effectif du personnel est de 277 agents de l'Etat et 68 décisionnaires.

Sadate Girest Manzékélé Bokenga promet de travailler avec sérénité et de redoubler d'effort. Il a remercié son prédécesseur pour le travail abattu.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

ACTION HUMANITAIRE

Les membres du comité départemental de Brazzaville ont renforcé leurs capacités en gestion des catastrophes

Le ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire, en partenariat avec le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et la préfecture du département de Brazzaville, a organisé du 15 au 17 décembre 2020, un atelier de formation des membres du comité départemental des opérations humanitaires, sur le thème: *«Vulgarisation du mécanisme humanitaire en République du Congo»*. Les travaux étaient présidés par M. Barthélemy Okimi, directeur de cabinet du préfet de Brazzaville.

Vue des participants

Le mécanisme humanitaire est l'unique système national standardisé de gestion des situations humanitaires en République du Congo. Il permet de maîtriser la hiérarchie du niveau de prise de décisions, entre les ministères directement impliqués dans l'action humanitaire d'une part, et entre les ministères, les départements et les collectivités locales, d'autre part, a souligné M. Barthélemy Okimi.

L'objectif de cet atelier était d'améliorer la gestion des personnes déplacées internes, des réfugiés ainsi que des populations sinistrées; faire le suivi, l'analyse et la cartographie des risques des catastrophes humanitaires; la prévention et la réduction des risques; le partage de l'information et la gestion des ressources; l'élaboration des plans de contingence; la mobilisation et le déploiement des ressources; le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles.

Ce mécanisme contient des principes directeurs qui sont basés, notamment, sur les leçons apprises lors de la gestion de la situation humanitaire du 4 mars 2012 née de la tragédie du camp du régiment blindé de Mpila. Il couvre trois principales périodes et six phases du cycle de gestion d'une situation humanitaire. Il s'agit de la période avant la situation: phase de préparation et d'attente; période pendant la situation, période après la situation: phase de relèvement et de transition vers le développement durable.

Pascal BIOZI KIMINOU

Office notarial YABBAT-LIBENGUE
Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs, Tél: 6664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

SOCIETE MGI ENERGY
Société Anonyme Unipersonnelle, au capital de 10.000.000 F CFA
Siège social : 366 Avenue Jacques OPANGAULT, zone Industrielle, BP.643
Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal des décisions extraordinaires de l'actionnaire unique de la société MGI ENERGY, établi en date du 08 septembre 2020, par devant le Notaire soussigné, enregistré au domaine et timbres en date du 15 décembre 2020, sous folio 245/2 N°997, l'actionnaire unique a été décidé de ce qui suit:

• Changement de la dénomination sociale: lire désormais sur tous les actes société ENERGIES & CORPORATION en sigle ENERCO, au lieu de MGI ENERGY.

• Changement du statut juridique de société ENERGIES & CORPORATION en sigle ENERCO, de Société Anonyme Unipersonnelle en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

• Modificatif de l'objet sociale de la société ENERGIES & CORPORATION en sigle ENERCO, en ajoutant: Import -Export.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2020-D-0017, du 24 Décembre 2020.

Immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2017-B17-00008.

Fait à Pointe-Noire, le 05 Janvier 2021.
Pour insertion.
-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

Office notarial YABBAT-LIBENGUE
Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs, Tél: 6664.85.64/04432.52.12.
B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

SOCIETE IMEX PHARMA
Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général
Au capital de 10.000.000 F CFA / Siège social : Zone Roc TCHIKOBO, villa 711, Maison Sans Frontière, BP. 885 / Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal des décisions mixtes de l'actionnaire unique, établi par devant le Notaire soussigné en date du 30 Novembre 2020, enregistré au domaine et timbres en date du 10 Décembre 2020, sous folio 242/2 N°977, il a été décidé de ce qui suit:

1. Révocation de Monsieur DIBAKALA Geoffroy Michel, en qualité de Représentant légal au Congo de la société IMEX PHARMA.
2. Désignation de Monsieur NGANDZIAMI Simplice Gaëtan Gontran, en qualité de nouveau Représentant légale au Congo de la société IMEX PHARMA, en remplacement du représentant légal révoqué.
3. Modificatif de l'objet social, en retirant Audit & Management, Conseil en Marketing et Formation, et en y remplaçant par: «Vente de consommables, matériels et dispositifs médicaux; vente des gels hydro alcooliques; Représentation et Promotion des spécialités pharmaceutiques de «IMEX PHARMA», «CADILA PHARMACEUTICALS», «IMEX GENERICS» et «OPHTALABS»»
4. Changement de l'adresse du siège social de la société IMEX PHARMA, qui était sis au Rond-Point Kassaï, rez-de-chaussée Immeuble S.I.G.I, BP. 885, Pointe-Noire. Celle-ci est désormais sise: «Zone Roc TCHIKOBO, Villa 711, Maison Sans Frontière, BP. 885, Pointe-Noire, République du Congo»

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2020-B-00615, du 28 Décembre 2020.
Immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2017-B15-00021.

Fait à Pointe-Noire, le 04 Janvier 2021.
Pour insertion.
-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

Office notarial YABBAT-LIBENGUE
Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs, Tél: 6664.85.64/04432.52.12.
B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

«MY MOBILE CASH SARL»
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de Deux Millions (2.000.000) de Francs CFA
Siège social: Ziguinchor (Sénégal), quartier Goumel, villa n°536
RCCM: SN.ZGR.2020. B.775

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, du 15 septembre 2020, pris au rang des minutes du Notaire soussigné en date du 14 Octobre 2020, enregistré au domaine et timbres en date du 16 octobre 2020, sous folio 197/24 N°5963, il a été décidé de l'ouverture d'une succursale de la société «MY MOBILE CASH SARL» en République du Congo – Brazzaville.

Adresse de la succursale: sise au Centre-ville, arrondissement n°01 E.P. LUMUMBA, S/C de la société Privilège Access, immeuble 2MP 2ème étage Bureau C, Pointe-Noire, République du Congo.

Fondé de pouvoir/Gérant: Madame MAVOUNGOU DESMIRACLES Née KOKOLO Mélanie Gastone, domiciliée à Pointe-Noire, de nationalité congolaise.

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2020-B-00478, du 24 Novembre 2020.
Immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2020-B21-00019.

Fait à Pointe-Noire, le 04 Janvier 2021.
Pour insertion.
-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

Office notarial YABBAT-LIBENGUE
Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elaïs, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

NEWREST CONGO
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de 1.000.000 F CFA
Siège social : Quartier Foire – Camp Elf, Pointe-Noire
REPUBLIQUE DU CONGO / RCCM CG/PNR/ 11 B 2608

ANNONCE LEGALE

Suivant procès-verbal des décisions de l'associée unique de la société NEWREST CONGO, du 03 décembre 2020, pris au rang des minutes du Notaire soussigné en date du 03 décembre 2020, enregistré au domaine et timbres en date du 07 décembre 2020, sous folio 232/4 N°7473, il a été décidé du changement de la dénomination sociale de la société NEWREST CONGO. Anciennement dénommée société NEWREST CONGO, celle-ci devient désormais «CATERING SERVICES CONGO», modifiant ainsi l'article 3 des statuts de la société.

«Article 3: DENOMINATION SOCIALE
La société prend la dénomination de: «CATERING SERVICES CONGO»
Dans tous les actes, lettres, factures, annonces, publications et autres documents de toute nature émanant de la société et destinés aux tiers, la dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie immédiatement et lisiblement de la mention «Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle» ou des initiales «SARLU» et de l'énonciation du capital social, de l'adresse du siège social ainsi que du numéro de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier.»

Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro 20 DA 809, du 07 Décembre 2020.
Immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG/PNR/11 B 2608.

Fait à Pointe-Noire, le 05 Janvier 2021.
Pour insertion.
-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

GHANA

Le Président Nana Akuffo-Addo investi pour un nouveau mandat

Plusieurs représentants de la Communauté internationale étaient présents à Accra, jeudi 7 janvier 2021 à la cérémonie d'investiture du Président Nana Akufo-Addo réélu le 7 décembre dernier. Parmi eux: Denis Sassou-Nguesso, Président de la République du Congo ou encore Jean-Yves Le Drian, ministre français des Affaires étrangères.

Nana Akufo-Addo

Le Président ghanéen reconduit pour un second mandat de quatre ans a prêté serment après une courte cérémonie ponctuée par des danses traditionnelles. Il a dans son discours salué l'élection du nouveau président du Parlement. *«Je suis confiant que nous serons tous les deux guidés par l'intérêt suprême de la nation et que nous défendrons la bonne gouvernance pour les affaires de l'Etat».*

Fait déplorable: les parlementaires, divisés de manière quasi-égale entre les deux partis principaux de ce pays qui fait figure d'exemple démocratique en Afrique de l'Ouest, ne parvenaient pas à s'entendre sur le vote de leur Président et la situation a dégénéré quand un député du parti au pouvoir a tenté de voler des bulletins. L'armée est intervenue dans la nuit au sein du Parlement pour calmer les bagarres entre députés du parti au pouvoir et de l'opposition, qui ont finalement boycotté la cérémonie d'investiture du Président Nana Akufo-Addo.

Après l'intervention dans la nuit du mercredi 6 au jeudi 7 janvier de l'armée qui a rétabli le calme, ils ont finalement élu Alban Bagbin, député du Congrès national démocratique (NDC), parti d'opposition, avec 138 voix contre 136. Chacun des deux partis contrôle 137 sièges du Parlement, qui compte en outre un député indépendant. Un vote a été considéré comme nul et un élu de la formation au pouvoir, le Nouveau parti patriotique (NPP), a voté pour l'opposition.

Le président de la huitième législature du Parlement du Ghana devient ainsi le premier élu de l'opposition à la tête de cette institution dans l'histoire du pays. Les députés de l'opposition, ainsi que son chef de file, John Mahama, arrivé deuxième à la présidentielle de décembre avec 47,36% des voix, des résultats qu'il conteste toujours en justice, ont toutefois boycotté la cérémonie d'investiture du chef de l'Etat.

La répartition quasi-égale entre l'opposition et le parti au pouvoir est la conséquence d'un double scrutin présidentiel et législatif extrêmement serré qui s'est globalement déroulé dans le calme, fait craindre aux observateurs de futurs *«blocages»* dans les décisions politiques, dans un contexte global difficile et un ralentissement de l'économie. Les deux adversaires politiques de longue date s'affrontaient pour la troisième fois, avec comme lors des deux précédents scrutins des résultats également serrés.

Alain-Patrick MASSAMBA

Maître J.A MISSAMOU MAMPOUYA
Notaire
Avenue de l'amitié, centre-ville (en face de la D.G.A.E.)
B.P. 14 175 – Tél: 06-666-11-94 / Brazzaville (République du CONGO)
E-mail: contact@missamoumampouya-officenotarial.cg

«DELTA EXPRESS» S.A.R.L.U.

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1. 000 .000 de Francs CFA
Siège social : Sous-sol de l'Immeuble Diamond sis à l'Avenue de L'Amitié en face de la DGAE
Brazzaville (République du Congo) / RCCM: 13 B 4653

PROCES-VERBAL DES DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'Associé Unique du deux novembre deux mille vingt, reçu en dépôt le quinze décembre de la même année par Maître Julie Agathe MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire titulaire d'un office à Brazzaville (République du Congo) et enregistré le 16 décembre 2020 à Brazzaville (République Congo), Folio 231/1, N°4391, l'Associé unique a décidé respectivement de:

• La modification de l'objet social ;
• La modification corrélative de l'article deuxième des statuts;
• La mise à jour des statuts;
• Le pouvoir pour formalités.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville (République du Congo), enregistré sous le numéro 20 DA 324 en date du 17 décembre 2020.

Pour Insertion légale

Maître J.A MISSAMOU MAMPOUYA
Notaire
Avenue de l'amitié, centre-ville (en face de la D.G.A.E.)
B.P. 14 175 – Tél: 06-666-11-94 / Brazzaville (République du CONGO)
E-mail: contact@missamoumampouya-officenotarial.cg

«GUANG FA» S.A.

Société Anonyme Pluripersonnelle / Avec Administrateur Général
Au capital de 10.000. 000 Francs CFA,
Siège social : à la rue Mounkounkou, Kombé, Brazzaville
(République du Congo) / R.C.C.M n° 13 B 4371

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Suivant procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale du vingt juin deux mille vingt, par Maître Julie Agathe MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire titulaire d'un office à Brazzaville (République du Congo) et enregistré le vingt-deux décembre de la même année à Brazzaville (République Congo), Folio 229/1, N°1385, il ressort:

• La reconduction du mandat de Monsieur Wenhua XIANG dans ses fonctions d'Administrateur Général pour une durée de six (6) ans;
• La modification de l'article 17 des statuts;
• Le pouvoir pour formalités.

Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville (République du Congo), enregistré sous le numéro 20 DA 329 en date du 22 décembre 2020.

Pour Insertion légale

Maître Sandra Célia M'BATCHI DHELLO BOUBAG, Notaire à Pointe-Noire, en son Etude sise Avenue Boulevard Charles De Gaulle (au-dessus des Ets JAKANE, à côté du restaurant JAIPUR, en diagonale de PARK N SHOP), Boîte Postale 1161, Téléphone (242) 050 523.85.38 ; 06.631.74.01.

INSERTION LEGALE

Le Notaire ci-dessus nommé a, suivant acte authentique, reçu le quatorze décembre deux mille vingt, enregistré folio 220/4, n°1356, procédé à la création de la société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée à caractère pluripersonnel ;
Dénomination: «LOSACE SAUCISSES», en sigle «LS» ;
Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous pays :
-Charcuterie.
Capital: FRANCS CFA UN MILLION (1.000.000) ;
Siège: Quartier Ngoyo, arrêt Orphelinat, Pointe-Noire, République du CONGO ;
Gérance: Par Monsieur Hyim Igor KISSIORO MOUKOLOLO ;
R.C.C.M: La société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2020-B12-00237,

Pour avis,
Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P.: 4613 – Tél.: (242) 05-534.46.83 - E-mail: officebatiapaul@gnail.com -
98, Avenue Linguissi Pembelot, Rond-Point «Ex-BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages- Pointe-Noire — Congo
Paul Bernard BATIA, Notaire

INSERTION LEGALE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date du 30 octobre 2020, des associés de la société «OIL INTEGRATED SERVICES CONGO», Société à Responsabilité Limitée, au capital de 20.000.000 F. CFA, ayant son siège social à Pointe-Noire, sur l'Avenue Jean-Marie MAVOUNGOU, B.P.: 696, régulièrement constituée et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier à Pointe-Noire, sous le no CG/PNR/08 B 106 , NIU no M2017110000159141, reçu en la forme sous seing privé par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, en date à Pointe-Noire du 14/12/2020, soumis selon le vœu de la loi, à la formalité impérative de l'enregistrement, le 21/12/2020, à la recette de Pointe-Noire, folio 249/2 NO 1044, il a été décidé de:

A titre Ordinaire
1- Lecture de rapport de la gérance et du commissaire aux comptes sur les états financiers rectificatifs de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2019 et approbation desdits états ;
2- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
3-Approbation des conventions réglementées ;
4-Renouvellement du mandat du gérant ;
5-Mandat du commissaire aux comptes ;

A titre Extraordinaire
6-La modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts ;
7-Augmentation du capital social par incorporation des créances ;
8-La mise à jour corrélative des statuts de la société ;
9-Pouvoirs pour formalités ;
La Société aura désormais pour objet:
-L'achat, l'importation, la location et la vente de matériel industriel et/ou marine ;
-La location des ensembles de pompage, générateurs, centrales hydrauliques, grues et tout type de machine ;
-La prestation de services sous toutes ses formes pour assurer le bon fonctionnement des biens mis en location notamment par la réalisation de travaux de mécanique, de fabrication métallique, industriel, de maintenance ou services en rapport avec les activités ci-dessus ;
-La réalisation de prestation de services en matière d'utilisation, de pilotage, et de maintenance des machines mentionnées ci-dessus ;
-Et, généralement, toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, financières mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet ci-dessus, ou à tous autres objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement,

Pour avis
Le Notaire

REPUBLIQUE DU CONGO PDAC BANQUE MONDIALE

MINISETERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET
AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DU RESPONSABLE DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES
N°001C/PDAC/2021

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé, le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée au paiement des prestations du Responsable de sauvegardes environnementales et sociales.

2. Les personnes éligiblessont invitées à présenter leur dossier de candidature et remplir les critères ci-après:

- diplôme universitaire (Bac + 4) au moins ou équivalent;
- expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans dans le domaine environnemental et/ou social;
- aptitudes dans la résolution des questions environnementales suscitées par les différentes activités du projet;
- connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels (Word, Excel, PowerPoint, Internet; etc.);
- bonne expression orale et écrite du français;
- capacité de travailler sous pression et dans un environnement multiculturel;
- maîtrise des langues nationales serait un atout.

3.Le dossier de candidature devra comporter:
- un curriculum vitae;
- une copie du diplôme;
- des attestations, certificats ou copies des contrats de travail des précédentes prestations.

Le candidat sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque mondiale «Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale de janvier 2011 révisées en juillet 2014».

4.Les termes de référence détaillés peuvent être consultés et les dossiers de candidature peuvent être déposés au plus tard,le lundi 8 février 2021, à l'Unité Nationale de Coordination du Projet, sise Boulevard Denis SassouNguesso, Mpila/Brazzaville – République du Congo, Tél: (242) 06 858 88 88; E-mail: pdacmaep@gmail.com, les jours ouvrables, de 8 heures à 14 heures 30.

Fait à Brazzaville, le 8 janvier 2021

Le Coordonnateur National,

Isidore ONDOKI

REPUBLIQUE DU CONGO PDAC BANQUE MONDIALE

MINISETERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE
UNIE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET
AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT DE L'ASSISTANT DE SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES
N°002C/PDAC/2021

1. La République du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA), Groupe Banque Mondiale, ont signé, le 20 septembre 2017, un Accord de Financement d'un montant de 100 millions de dollars US, pour la mise en œuvre d'un Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC). Ce projet a été approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale le 13 juillet 2017 et est entré en vigueur le 30 avril 2018. Une partie des fonds du projet est réservée au paiement des prestations de l'assistant de sauvegardes environnementales et sociales.

2. Les personnes éligiblessont invitées à présenter leur dossier de candidature et remplir les critères ci-après:

- diplôme universitaire (Bac + 3) au moins ou équivalent;
- expérience professionnelle d'au moins deux (2) ans dans le domaine environnemental et/ou social;
- aptitudes dans la résolution des questions environnementales suscitées par les différentes activités du projet;
- connaissance de l'outil informatique et des logiciels usuels (Word, Excel, PowerPoint, Internet; etc.);
- bonne expression orale et écrite du français;
- capacité de travailler sous pression et dans un environnement multiculturel;
- maîtrise des langues nationales serait un atout.

3.Le dossier de candidature devra comporter:
- un curriculum vitae;
- une copie du diplôme;
- des attestations, certificats ou copies des contrats de travail des précédentes prestations.
Le candidat sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque mondiale «Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale de janvier 2011 révisées en juillet 2014».

4 .Les termes de référence détaillés peuvent être consultés et les dossiers de candidature peuvent être déposés au plus tard,le lundi 8 février 2021, à l'Unité Nationale de Coordination du Projet, sise Boulevard Denis SassouNguesso, Mpila/Brazzaville – République du Congo, Tél: (242) 06 858 88 88; E-mail: pdacmaep@gmail.com, les jours ouvrables, de 8 heures à 14 heures 30.

Fait à Brazzaville, le 8 janvier 2021

Le Coordonnateur National,

Isidore ONDOKI

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE
Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, Immeuble ex-Air Afrique, face hôtel Elaïs, Tél.: 06 664.85.64/04 432.52.12.
B.P.: 4821, E-mail:yabbatchristian@yahoo.fr
Pointe-Noire — République du Congo.

«OTTO 1 LTD»

Société de droit de Saint Vincent et les Grenadines, au capital de 100.00 USD
Siège social: Trust House, 112 Bonadie Street, Kingstown, Saint Vincent et les Grenadines.

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale, en date du 15 octobre 2020, déposé au rang de minutes du Notaire soussigné, le 04 novembre 2020, enregistré à Pointe-Noire, le 04 novembre 2020, sous le folio 213/3 NO 772, les actionnaires de la société «OTTO 1 LTD» ont décidé de l'ouverture d'une succursale en République du Congo, ayant pour:

Dénomination sociale: «OTTO 1 LTD» Succursale du Congo.
Adresse de la succursale: Avenue Charles de Gaulle, Tour Mayombe, entrée ''B'' 8ème étage, Appartement A-27, B.P.: 4466, Centre-ville, République du Congo.

Activités de la succursale: Fourniture des services maritimes dans l'industrie pétrolière et/ou gazière offshore et toutes autres activités connexes.
Fondé de pouvoir: Monsieur Rodrigue GOMA MAVOUNGOU.

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, et inscription au Registre du Commerce ct Crédit Mobilier, sous le numéro CG-PNR-O1-2020-B-00468.

Fait à Pointe-Noire, le 23 novembre 2020.

Pour avis.

-Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE-

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE
OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P.: 4613 - Tél.: (242) 05.534.46.83 - E-mail: officebatia@gmail.com - 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT Rond-Point «Ex-BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages-
Pointe-Noire - Congo
Paul Bernard BATIA, Notaire

INSERTION LEGALE

Aux termes du procès- verbal de l'assemblée générale mixte, des associés de la société «S.A.K», Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000.000 F. CFA, ayant son siège social à Pointe-Noire, sur l'Avenue LINGUISSI PEMBELLOT, rond-point Ex-BATA, Centre-ville, régulièrement constituée et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier à Pointe-Noire, sous le n°CG/PNR/01-2020-B 12-00005, NIU n°M2020110000203018, reçu en la forme authentique par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, en date à Pointe-Noire du 23/11/2020, soumis selon le voeu de la loi, à la formalité impérative de l'enregistrement, le 26/11/2020, à la recette de Pointe-Noire, folio 225/38 N° 7296, il a été décidé de:

1- Renouvellement du mandat du gérant;
2- Extension et modification de l'objet social;
3- Mise à jour des statuts
La Société aura désormais pour objet:
-Commerce de gros de matériaux de construction; Quincaillerie et fournitures pour plomberie;
- Produits Alimentaires; Immobilier; Boulangerie; Pâtisserie; Pièces de rechange automobile;
- Construction; Génie-Civil et Architecture; Vente de véhicules.
En conséquence de ces résolutions, il a été décidé de la mise à jour des statuts, conformément aux nouvelles dispositions.

Pour avis

Le Notaire

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:
Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Evêque de Pointe-Noire

Vice-Président
Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA
Rédacteurs en chef adjoints:
Véran Carrhol YANGA (Secrétaire de rédaction)
Tel: (242) 06.668.24.72 / 01 116 63 33

Aristide Ghislain NGOUMA
(Responsable page internationale)
Tel: (242) 05 500 77 77/ 06 610 77 77

Cyr Armel YABBAT NGO
(Responsable pages nationales)
Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Infographisme:
Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville:
Tél.: 06.889.98.99 / 05.528.03.94
Pointe-Noire:
Direction: Tel:05 557.02.03 / 06 985.41.79

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.net

Bureaux à louer

Avenue Charles de Gaulle à Pointe-Noire: Immeuble REGAL
à côté du super Marché Casino
19m² / 51,84m² / 72,16m² / 185,65m²

Contacts:
Société Civile Immobilière 100
242 94 0147/05 553 39 69, Pointe-Noire, Congo

DEMI-PARCELLE A VENDRE

Quartier MOUKOUNZI – NGOUAKA MAKELEKELE en cours d'aménagement, avec des maisons en matériaux durables.

Dimensions: 12 m x 16 m.
Prix abordable de confinement.
Contact: 05 528 03 94 / 06 889 98 99

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Mgr Miguel Angel Olaverri a béni la grotte mariale de Saint Dominique

C'est le jeudi 24 décembre 2020, veille de Noël, que Mgr Miguel, archevêque de Pointe-Noire, a procédé à la bénédiction de la grotte mariale de la paroisse Saint Dominique de Côte-Matève. Le rite de bénédiction a été précédé d'une messe animée par la Schola populaire et concélébrée par les Frères dominicains en exercice pastoral à Pointe-Noire.

Mgr Miguel Angel Olaverri bénissant la grotte

Dans son homélie, Mgr Miguel Angel Olaverri a souligné que la venue de Jésus que chaque chrétien a pu préparer tout au long du temps de l'Avent dans les souffrances de la COVID-19, dans le manque de certaines choses de la vie, ne nous laisse pas démunis. Au-delà de tout, le Seigneur a gardé chacun et chacune d'entre ses fidèles. Il a invité les chrétiens à rendre grâce à Dieu pour tout ce qui s'est passé tout le long de cette année, dans le bonheur ou dans la peine. Il a fait comprendre aux chrétiens de la paroisse Saint Dominique que la grotte n'est pas un signal aussi important dans les actes d'un chrétien. Le plus important reste le temple de notre cœur qui représente la meilleure grotte que chacun devrait nettoyer aussi souvent qu'on le fait pour les grottes de paroisse.

A noter que la construction de cette grotte s'est matérialisée grâce la grâce manifeste de la Divine providence. C'est, en effet, après le confinement qui a frappé le pays à cause de la COVID-19 que les travaux de construction ont débuté, précisément au mois de juin. Malgré le marasme économique que connaît le pays, les chrétiens de Saint Dominique n'ont ménagé aucun effort pour venir à bout du défi à relever. C'est avec un sentiment de satisfaction qu'ils attendaient le moment solennel de sa bénédiction. Juste après la messe, Mgr l'archevêque et les concélébrants ont pris la direction de la grotte. Ils étaient précédés des enfants de chœur et suivis par les fidèles de Saint Dominique. La procession s'est ensuite massée autour de la grotte où l'archevêque a procédé au rite de bénédiction. Commencée par une prière, elle s'est achevée par l'aspersion de l'eau bénite.

Le modérateur de la paroisse Saint Dominique, Basile Mboukou, a remercié l'archevêque pour l'attention aux chrétiens de cette paroisse, et le curé, père Bovary Leho pour l'effort accompli afin que cette inauguration puisse se faire et surtout pour avoir mis son énergie et sa disponibilité pour que la construction puisse se réaliser à 90% en des temps pas faciles économiquement et sanitairement dans le pays.

Madocie Déogratias MONGO

IN MEMORIAM

8 Janvier 1991 - 8 Janvier 2021, Mgr Félix-Prosper Bekiabeka, trente ans après sa disparition

Le souvenir d'un homme se fige dans la mémoire collective après qu'il a disparu, à travers la transition de la mort, de la terre des vivants et de la vue des autres. Ce souvenir s'étiole avec le temps, gommant pour la postérité la fécondité des leçons que l'expérience des aînés peut nous avoir léguées pour la conduite de notre quotidien. Nous gardons ainsi de celui qui a partagé quelques années de notre existence des images et des réminiscences qui nous rappellent qu'il a réellement vécu. Il en est ainsi de Mgr Félix-Prosper Békiabéka qui, il y a trente ans, le 8 janvier 1991, a été rappelé à Dieu, au terme d'une riche existence consacrée au service de Dieu et à l'amour du prochain.

Mgr Félix Prosper Bekiabéka

Trente ans: pour une génération d'adultes, Félix-Prosper Békiabéka est devenu une légende, il n'est plus qu'un nom et rien d'autre. Le devoir de mémoire nous impose à nous qui l'avons connu et pratiqué de lui rendre hommage et surtout de rappeler les leçons que son passage sur terre nous a laissées comme héritage d'une valeur absolument inestimable.

Je voudrais tout simplement rappeler quatre dimensions de sa personnalité. Félix-Prosper Békiabéka était prêtre: il avait choisi le sacerdoce comme axe principal de sa vie. Tu es sacerdos in æternum secundum ordinem Melchisedech, dit le psaume 110. Mais, pour l'exercice de son ministère sacerdotal, Félix-Prosper Békiabéka ordonné en octobre 1954, avait décliné l'offre de ses supérieurs de rejoindre le nouveau diocèse de Fort-Rousset, marquant ainsi ses distances d'avec l'option d'une gestion ethnorégionale du personnel apostolique de la chrétienté catholique congolaise: natif de Buègni et devenu enfant de Poto-Poto, il entendait travailler à Kibouendé, Voka, Kinkala, Linzolo auprès de ses frères du Pool. En fait, l'on ne saurait comprendre cet enracinement à Poto-Poto de Félix-Prosper Békiabéka, si l'on ignore que, dans la topographie de la capitale de la Fédération de l'Afrique équatoriale française, le quartier Bonga était peuplé de ressortissants de Mossaka, que la propriété de son père Michel Békiabeka avait été cédée à l'Église pour la construction de la basilique Sainte-Anne. Nommé directeur diocésain de l'enseignement catholique en 1963, Félix-Prosper Békiabéka mit au centre de la vocation éducative de l'Église catholique la formation et l'éducation de la jeune fille, notamment avec le Collège Mère Marie Javouhey, le Centre de formation des institutrices de Linzolo et le Collège professionnel Saint-Jean Bosco.

Félix-Prosper Békiabéka fut aussi un homme de la Cité. Il investit son audience et ses nombreuses amitiés dans la résolution des conflits entre les hommes d'Église et les hommes politiques pendant les années d'effervescence de la révolution congolaise, notamment avec les affaires Père André Lemaire, Père Jean Legal, Abbé Émile Biayenda, Abbé Louis Badila, l'affaire Fulgence Biyaoula. Alors que Marcel Ibalico, président de l'Assemblée nationale sortant, était activement recherché par la Jeunesse du Mouvement national de la révolution (JMNR), Félix-Prosper Békiabéka prit le risque de cacher son ami et ancien condisciple du séminaire de Mbamou avant de le conduire personnellement et nuitamment, sous un violent orage, à Maloukou et de lui faire traverser le fleuve pour Maloukou Lopes, puis Kinshasa.

A la nationalisation de l'enseignement privé en 1965, l'abbé Félix-Prosper Békiabéka est à la base de la lettre des Évêques du Congo aux députés de l'Assemblée nationale de la République du Congo. La lettre désapprouve cette décision qui prévoit la confiscation des propriétés scolaires de l'Église, la suppression pure et simple des écoles privées ou assimilées, excepté les séminaires et les établissements bénéficiant d'un statut diplomatique, annule pour les parents le droit de donner à leurs enfants une éducation de leur choix et retire à l'Église la gestion des écoles qu'elle avait implantées dans les villages les plus reculés souvent délaissées par les pouvoirs publics. Ironie de l'histoire, Félix-Prosper Békiabéka meurt deux mois avant que la Conférence nationale souveraine prenne un acte sur la restauration de l'enseignement privé et rétrocession des établissements de l'Église.

En 1977, le Congo vit un des moments les plus sombres de son histoire. Le 17 mars 1977, Félix-Prosper Békiabéka est de la délégation reçue par le Président Marien Ngouabi et son épouse Céline à la résidence présidentielle en compagnie du Cardinal Émile Biayenda, de Mgr Barthelemy Batantu et de l'abbé Louis Badila. Le 18 mars, Marien Ngouabi, le Chef de l'État est assassiné. Le 22 mars, le Cardinal Émile Biayenda est à son tour assassiné. Le 25 mars, l'ancien Président de la République Alphonse Massamba-Débat est exécuté. Félix-Prosper Békiabéka va jouer aussi le rôle délicat d'intercesseur entre l'Église catholique et les autorités politiques dans cette phase critique de l'histoire socio-politique du Congo. De même, il apporte un soutien psychologique précieux à son ami Louis Badila, faussement accusé de complicité dans la mort du Cardinal Émile Biayenda et calomnié par les siens. Il le suit jusqu'à Baccarat.

Le 5 mai 1984, Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II le nomme Prélat honoraire. De ce fait, il porte le titre de Monseigneur. Mais son frère Louis Badila n'est pas sur la liste des élus. Félix-Prosper Békiabéka proteste pendant une semaine auprès de la hiérarchie contre ce qu'il considère comme une regrettable injustice. L'Église universelle et bimillénaire, après une semaine de flottement, donne une explication: nommé vicaire capitulaire à la suite de l'assassinat du Cardinal Émile Biayenda en 1977, Louis Badila portait de fait le titre de Monseigneur. C'est ainsi que Félix-Prosper Békiabéka et Louis Badila fêteront - sept ans après - leur promotion à la paroisse Notre Dame de Fatima et à la paroisse Saint-Esprit de Moungali.

Le 24 mai 1984, Mgr Félix-Prosper Békiabéka est nommé directeur national des œuvres pontificales missionnaires et de l'enfance missionnaire au Congo, en remplacement du frère Jean-Marie Danis décédé le 17 décembre 1983.

Félix-Prosper Békiabéka cultivait le dépassement des complexes identitaires. Il se voulait au-dessus des ethnies, menant un rude combat contre l'ethnocentrisme qui gangrénait toutes les sphères de la société congolaise. Si son réseau d'amitiés le menait ainsi dans tous les quartiers de Brazzaville, tous ceux qui l'ont fréquenté à Kinkala, à Linzolo, à l'archevêché de Brazzaville, à Sainte-Anne du Congo, à Notre-Dame de Fatima, dans sa vie de prêtre et d'homme public, savent que ses meilleurs amis, ses frères se retrouvaient dans toutes les régions du pays, dans les communautés togolaise, béninoise, gabonaise, centrafricaine, etc. de Brazzaville. Le Cardinal Gantin, alors doyen du Sacré Collège et Mgr Joachim Ndayen, archevêque de Bangui, comptaient parmi ses intimes.

Félix-Prosper Békiabéka fut enfin - il le reste dans la légende familiale - un patriarche pour nous. Celui qui, avec humour et par autodérision, aimait s'appeler *«Roi Archevêque de Mossaka»*, consacrait une part importante de son temps, à rendre visite à chacun d'entre nous, souvent sans nous prévenir. Il n'en avait cure: partout chez nous, il était chez lui. En cela, il constituait pour nous un socle de rassemblement, un acteur majeur de la résolution de nos conflits. Si l'on peut lui supposer un échec dans cette entreprise de conviction sur le plan familial, c'est de n'avoir pu voir émerger de son vivant une vocation sacerdotale dans son terroir: le premier prêtre ordonné dans le district de Mossaka l'a été en 1997, c'est-à-dire six ans après sa disparition, en la personne de l'abbé Valentin Moyongo.

Félix-Prosper était né en terre Buègni, une contrée de la Haute Ndéko dans l'arrière-pays du district de Mossaka, une terre des gens de l'eau où, pendant la saison des pluies, les arbres plongent leurs racines dans des ondes noires et limoneuses, alors que l'entrecroisement de leurs hautes frondaisons figure l'ombreuse et prestigieuse solennité des voûtes de cathédrale. Mais avec Félix-Prosper Békiabéka, nous avons appris que, s'il nous faut une terre pour naître, le commandement d'amour nous ordonne d'aller au-delà des étroites frontières de notre terroir pour nous ouvrir à l'Autre afin d'être véritablement hommes et dignement enfants de Dieu.

Ami du père Paul Ondia, premier spiritain congolais, Félix-Prosper Békiabéka repose au cimetière jouxtant la cathédrale de Brazzaville, à côté de son autre ami, son complice et acolyte des virées familiales, Mgr Louis Badila.

Merci d'avoir une pensée pieuse pour lui.

André-Patient BOKIBA
Professeur des universités

LU POUR VOUS

«De la lumière aux ténèbres ... Des ténèbres à la lumière» de l'abbé David Ntelombila

Prêtre du diocèse de Kinkala, l'abbé David Ntelombila a publié aux éditions CAV, un ouvrage de 176 pages, intitulé: *«De la lumière aux ténèbres ... Des ténèbres à la lumière»*. Préfacé par l'abbé Olivier Massamba-Loubelo, prêtre du même diocèse que l'auteur, cet ouvrage comprend six chapitres: naissance et vocation, un nouveau départ, le diaconat, l'ordination presbytérale, un avenir problématique, et 20 ans après. La trame de cet ouvrage relate *«l'histoire d'un rude et alléchant mariage à trois dont les contractants sont: le peuple congolais, David le jeune prêtre et l'Eglise catholique»*, signale le préfacier dès l'entame de sa préface.

Livre de l'abbé David Ntelombila

«Pour raconter une vie faite de lumières et d'ombres, de hauts et de bas, David a su s'insérer dans l'histoire de son peuple dont les récentes guerres civiles, avec leurs lots de barbaries, de générosité téméraire ont marqué la chair et l'esprit des Congolais, surtout ceux du département du Pool qui ont tout perdu sauf la force de croire en l'humanité et en Dieu, ce que l'Eglise ne cesse de proclamer malgré ses propres fragilités.», souligne l'abbé Olivier Massamba-Loubelo. *«C'est une expérience que David veut transmettre à tous ceux qui sont écrasés par l'injustice, la haine et parfois simplement les aléas de l'existence: la vie est têtue, elle ne se laisse pas emporter par les crues de la barbarie et du désespoir tant que les êtres humains acceptent de se laisser inonder par la bienveillance et l'amitié: alors, même s'ils traversent la vallée des ténèbres, ils n'ont pas peur, car ils sont sûrs qu'une lumière les attend au bout.»* conclut le préfacier.

«Je rends grâces à Dieu pour ces 20 ans de sacerdoce et j'espère que mon témoignage aidera tous ceux que le Seigneur voudra bien appeler sur cette voie sacerdotale. Le monde d'aujourd'hui a besoin de paroles fortes qui fondent et construisent solidement une existence. Si le Christ est l'amour et le roc de ta vie, elle parlera à d'autres et beaucoup pourront s'appuyer sur toi. Tu deviendras leur force comme le Christ est la tienne. Peut-être découvriront-ils que cette force tu la reçois d'un Autre qui te fais toujours avancer dans le sens de Sa vie qui est aussi le sens du vrai bonheur. Ton témoignage, c'est ta propre vie humaine et chrétienne pénétrée par l'amour du Christ au point qu'elle parle d'elle-même et qu'en te voyant, qu'on ne puisse pas douter un seul instant que Dieu n'existe pas. Ce livre, fruit d'une profonde maturité de vie sacerdotale, constitue un témoignage qui nous guide avec la plus grande simplicité sur le chemin de l'acceptation de cette parole de Jésus : *«Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive.»*, signale l'auteur sur le verso du livre.

«L'hypocrisie, c'est simplement faire semblant d'être de ce qu'on n'est pas ou faire semblant d'avoir ce qu'on n'a pas. Pourquoi faire semblant ? En général, c'est par orgueil et par crainte des autres. Les deux vont ensemble. Par orgueil, et par crainte des autres, par crainte du jugement, ou par crainte de ne pas être perçu comme on voudrait qu'on soit perçu. On voudrait en général donner une bonne image de nous-mêmes. Tout ce qui blesse notre image ou nous fait apparaître comme pas très beaux aux yeux des autres, notre chair essaie à tout prix de l'éviter.», écrit l'auteur à la page 39.

«Après 20 ans de sacerdoce, je reconnais que je dois constamment me remettre en question. Chaque personne a une partie de son histoire faite de blessures, d'échecs, d'erreurs, de péchés. Il faut tout revisiter, relire, assumer ensuite, tout travailler et se laisser transformer pour en tirer profit», écrit l'auteur au seuil de la conclusion de son œuvre. Avant de renchérir au terme de cette conclusion: *«Dieu est celui qui nous protège. Les ennemis peuvent exister, mais ils n'empêchent pas Dieu d'agir dans nos vies. Nous avons tout en Jésus-Christ. Si Dieu n'avait pas épargné le meilleur qu'il avait, comment ne donnera-t-il pas toute chose par Jésus? L'Amour de Dieu est plus fort que tout. Voilà ce petit mot qui, sans cesse devra occuper l'esprit des prêtres. Oui, Aimer, un mot important dans notre sacerdoce.»*

Disponible au prix de 2.500 frs, ce livre qui est à conseiller aux lecteurs de tout bord peut s'acquérir en appelant le numéro: 05.304.95.44.

Qui est David Ntelombila?

Né le 29 novembre 1963, à Baratier (Kibouéndé) en République du Congo, David Ntelombila est prêtre du diocèse de Kinkala depuis 1995. Il a été vicaire à Kibouéndé de 1995 à 1997 et à Vindza de 1997 à 2000. Après la guerre du Pool, où il est resté 3 mois dans la forêt, il est nommé curé des paroisses Kibouendé-Madzia jusqu'en juin 2009, durant cette période, il assure les fonctions d'aumônier diocésain de l'archiconfrérie Notre-Dame du Suffrage et d'aumônier diocésain et national des Scholas populaires du Congo. En octobre 2009, il est nommé curé de la paroisse Sainte Thérèse de Prise D'eau à Petit Bourg, conseiller spirituel des équipes Notre Dame dans le diocèse de Guadeloupe et avocat au tribunal ecclésiastique de 2010 à 2014.

Gislain Wilfrid BOUMBA

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a confirmé 261 chrétiens

Ils étaient au nombre de 261 chrétiens issus des paroisses du doyenné Notre-Dame des Victoires de Ouenzé: Saint Louis Marie Grignon de Montfort, Saint Joseph de Tout-pour le peuple, Sainte Bernadette de Casis, Sainte Madre Teresa de Calcutta et de la paroisse hôte qui se sont regroupés en l'église Saint Jean-Baptiste de Talangaï dimanche 20 décembre 2020, 4ème dimanche de l'Avent, pour recevoir des mains de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque coadjuteur de Brazzaville, le sacrement de confirmation. Aux côtés de l'archevêque coadjuteur, il y avait les prêtres venus des paroisses précitées, ainsi que ceux de la paroisse d'accueil, en tête le curé, l'abbé Alexis Tobangui. Tous les catéchistes venus des autres paroisses, ainsi que ceux de Saint Jean-Baptiste et les candidats à la confirmation étaient vêtus de leur uniforme. La chorale paroissiale Echo du désert a assuré l'animation de cette messe.

Mgr Manamika administrant la confirmation à une chrétienne

Dans son homélie et s'adressant directement aux confirmands, l'archevêque coadjuteur a beaucoup insisté sur la Sainte Vierge Marie, mère de notre Seigneur Jésus-Christ, mère consolatrice des affligés. Ainsi, il a recommandé à tous les confirmands de se munir d'un chapelet, de le méditer et de le réciter à chaque instant en mettant Marie au-devant de notre vie pour nous épargner des difficultés de tous genres. La Vierge Marie n'est pas un Dieu, mais une intercesseuse, une médiatrice, une consolatrice, une image qui symbolise une vie, comme lorsque nous gardons dans notre maison une photo d'une mère ou d'un parent cher. Le chapelet est le symbole de la présence de la Vierge Marie dans notre vie de baptisé, témoin du Christ. Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a aussi éclairé le peuple de Dieu sur les dons du Saint-Esprit dans notre vie et les vertus qu'ils procurent, tels que bien chanter, être un bon animateur, un bon meneur d'hommes, annoncer la Bonne nouvelle pour ne citer que ces quelques vertus. La lumière du Saint Esprit illumine tous les esprits mauvais, procure de la joie et éclaire notre chemin, a-t-il souligné.

Pascal BIOZI KIMINOU

CATHÉDRALE SACRÉ-CŒUR DE BRAZZAVILLE

Présentation-dédicace du livre de Gracias Martial Samba

La salle polyvalente de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville a vibré de manière particulière à l'occasion de la cérémonie de présentation et dédicace du livre intitulé: *«Ecologie et santé humaine» sous-titré: «Plaidoyer pour un mieux vivre ensemble»* de l'abbé Martial Gracias Samba, prêtre de l'archidiocèse de Brazzaville, directeur spirituel au Moyen Séminaire Saint Jean de Kinsoundi-Brazzaville. C'était vendredi 4 décembre 2020.

Abbé Gracias Martial Samba

Le livre de l'auteur

Au présidium de la cérémonie, l'auteur a été entouré de l'abbé Christophe Maboungou, modérateur, Aubin Banzouzi, séminariste et préfacier de l'ouvrage, et de l'abbé Jean Gilbert Mavoungou, professeur au Grand séminaire et présentateur du livre.

Rehaussée de la présence de Mme Arlette Soudan Nonault, ministre du Tourisme et de l'Environnement, la cérémonie a connu la participation de plusieurs personnalités dont des prêtres, des hommes de culture, des fidèles laïcs et des religieuses de diverses congrégations.

La cérémonie a débuté par la projection d'un court métrage sur les sujets d'ordre environnemental qui a mis en exergue l'acuité et l'importance des questions qui touchent l'environnement et le rapport de l'homme avec son milieu de vie.

Après l'introduction du modérateur, le préfacier a présenté l'auteur et a lu la préface dans laquelle il affirme: *«Gracias Martial Samba, se souciant du mieux-être intégral de ses contemporains, s'intéresse par cette étude à la question écologique, notamment l'évaluation de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, et par conséquent l'influence de l'environnement sur la santé humaine. Sa réflexion aidera à comprendre avec plus d'objectivité les causes essentielles de la dégradation de la nature. Dans cette quête, l'inculpé c'est l'homme (la femme y comprise). Cependant, sa vision n'est pas seulement alarmiste de façon béate et défaitiste. Il croit surtout en la capacité de l'homme d'atténuer les dégâts écologiques dont il est la cause principale, et essaye de suggérer des démarches à la mesure du réalisable en comptant – éventuellement – sur la mobilisation de toutes les bonnes volontés, aux niveaux individuel et communautaire.»*

Présentant l'ouvrage, l'abbé Jean Gilbert Mavoungou a affirmé avec assurance: *«En tout cas, avec «Ecologie et Santé humaine. Plaidoyer pour un mieux vivre ensemble» qui met en évidence les causes essentielles de la dégradation gravement grandissante de notre univers, c'est le problème de l'environnement en lien avec*

Une vue des participants (avec au 1er plan), Mme Arlette Soudan Nonault

notre santé et celle de l'écosystème qui est posé dans toute son ampleur, par l'auteur. La vérité crue mise en relief et la pertinence de l'actualité périlleuse qui criblent le décor de chaque page n'ont d'égal que le vécu des hommes et des sociétés modernes que nous connaissons bien pourtant, mais pour lequel nous manquons ce courage soit de reconnaître, soit de clamer sur la face du monde: nous sommes en passe de détruire l'univers commun à tous, que le Pape François s'est convenu d'appeler «Notre Maison commune» dans Laudato Si', si nous n'y prenons garde ni n'en prenons conscience. Cependant sans verser dans un fatalisme surdimensionné ni incurable, «Le remède de l'homme, c'est l'homme», pour insinuer qu'il n'y a que l'homme pour reconstruire ce que l'homme a détruit.»

«Lorsque j'ai reçu l'invitation de l'abbé Gracias Martial Samba, étant le membre du Gouvernent en charge des questions environnementales, je n'ai donc pas hésité à y répondre positivement», a affirmé Mme Arlette Soudan Nonault dès l'entame de sa longue et pertinente intervention dans laquelle elle a présenté avec minutie l'action et la politique du Gouvernement sur les questions environnementales, tout en saluant la courageuse initiative de l'auteur. Aussi, Mme Arlette Soudant Nonault a abordé les mérites et les faiblesses de l'œuvre de l'auteur, et a *l'auteur entretient un optimisme qui postule sa foi en la capacité réparatrice de l'homme, quant à limiter les dégâts. Comme le stipule un proverbe sénégalais:* promis de le soutenir.

S'exprimant à son tour, l'auteur a abordé la genèse de l'inspiration l'ayant conduit à rédiger le présent ouvrage. Aussi, il a signifié qu'il y a longtemps que cette idée d'écrire un livre sur les problèmes de l'environnement fourmillait dans sa tête. Et le Pape François en publiant l'encyclique Laudato Si' est venu tout simplement dire tout haut ce que lui pensait déjà en silence. De même, il a souligné l'impact du comportement de l'homme sur la nature et sur sa propre santé, l'un des points clés de l'ouvrage. Dans la phase Echange-Débats, il a été proposé d'inscrire ce thème de *«L'action de l'homme sur l'environnement et l'impact sur sa santé»* dans les programmes scolaires, afin que les enfants y soient sensibilisés dès le bas âge. Par ailleurs, le préfacier en sa qualité de séminariste du diocèse de Kinkala a fait mention dans son ultime intervention, de la manière dont le diocèse auquel il appartient vit et organise la journée du 6 mars, décrétée Journée nationale de l'arbre. Cela dans le cadre du Mieux-Vivre ensemble. A cette occasion, sous l'égide de la Direction diocésaine de l'Ecole catholique, les parents d'élèves de l'Ecole catholique, et les enseignants se mettent à planter chacun arbre.

Au terme de la cérémonie, l'auteur a apposé son autographe sur les livres qui lui ont été soumis.

-Gislain Wilfrid BOUMBA

IIe DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE-B-

«Le pouvoir ou la foi, à quel médiateur se fier»

Textes: *1 S 3,3b-10.19; Ps. 39; 1 Co 6,13c-15a.17-20; Jn 1,35-42*

Entre Dieu avec les hommes et les hommes entre eux dans l'exercice de la mission de Dieu, il peut arriver qn'on ait besoin des *"Mediateurs"*. Dans la 1ère, Éli le prêtre où l'ancien voit plus clairement que le jeune Samuel. Il se rend compte que c'est Dieu qui appelle Samuel et il l'accompagne dans la réponse appropriée. En tant que premier prophète et co-fondateur du royaume d'Israël, Samuel exposera la déviance des monarques qui se préoccupent de leur propre sécurité et de leur richesse plutôt que du bien-être du peuple. Il dénonce les abus des familles dirigeantes. Engagé, il annonce non seulement la fin de la royauté de Saül; mais aussi la fin du règne d'Éli et de ses fils, de le succéder.

Nous pourrons retenir de ce récit, en premier: la facilité avec laquelle nous pouvons manquer l'appel de Dieu, comme Samuel dont il a fallu qu'Éli le guide. En outre, il faut souvent d'autres personnes dans notre vie pour nous aider à comprendre l'appel de Dieu; appelons les: *"les Mediateurs"*. Deuxièmement, Samuel est préféré au lieu des fils d'Élie. *"Les voies du Seigneur sont insondables"*! Les fils d'Eli sont de la lignée sacerdotale: c'est leur *"droit"* de succéder à leur père afin de servir dans le Temple. Mais, n'ayant pas agi avec justice et s'étant éloignés de Dieu en utilisant leur position pour un gain personnel, et seront privés de la Providence divine.

Dans la seconde lecture, il nous est donné l'exemple d'un chef s'adressant à une communauté divisée et critiquant honnêtement leurs habitudes. La communauté de Corinthe de l'époque se retrouve dans le reflet de la société d'aujourd'hui pour laquelle la mauvaise réputation est plus triomphante que le sens du bien. Cette mauvaise réputation, c'est surtout l'immoralité sexuelle, les abus de pouvoir et les antipathies. C'est d'ailleurs ce qui est perceptible dans toute l'actualité mondiale pour ne s'intéresser qu'au cas du Congo-Brazzaville. Les Uns s'arrogent la qualité de sages et compétents, tandis qu'ils taxent les autres d'insensés, de voleurs, d'apocalypse… En fait, la recherche du Bien n'est pas ce à quoi ils s'appliquent, car ils ne se disputent que les honneurs. Nous observons des dirigeants qui intentent des poursuites les uns contre les autres. Ils argumentent bien sûr la gestion catastrophique du bien public et l'immoralité dans tous les plans: sexuelle, népotisme, des actes d'incivismes ou de délinquances notoires. Ils s'adonnent aux pratiques occultes et superstitieuses inadéquates à nos valeurs traditionnelles même, et ainsi de suite.

Toutefois, comme Saint Paul, il nous faut chercher à recentrer la vie sur l'essentiel pour épanouir la Foi. Ne dit-il pas: Jésus n'est pas venu nous libérer pour que nous puissions faire tout ce que nous voulons. Il est venu nous libérer afin que nous puissions faire tout ce que Dieu veut que nous fassions, individuellement et comme communauté. Au fond, ici dans la question de la liberté, on peut loger celles de la nature du pouvoir et de son utilisation; une question qui a toujours été d'actualité à chaque époque. Il y a toujours du danger à utiliser libertinement le *"pouvoir"* avec la fausse conviction que rien ne sera jamais une erreur. En fait, tout pouvoir mal utilisé devient anarchie et libertinage, il peut mener à des activités destructrices pour soi et la société, des activités préjudiciables à une relation vivante avec Dieu. Chacun de nous a des engagements qui nous lient à d'autres personnes ou à la croissance de toute une société. De ce fait, appartenir à Dieu signifie que nous cherchons à suivre Jésus, à suivre ses enseignements et le modèle de sa vie: une vie au service des autres, c'est notre vocation chrétienne. Ainsi donc, dans l'appel s'imbrique la mission et, la mission à son tour justifie l'appel. C'est ce qui se passe dans l'extrait de l'évangile. Un disciple rencontre Jésus et fait une expérience bouleversante qui l'amène à le dire aux autres, alors eux aussi *«viendront et verront»* cet homme de Galilée et ils seront changés par cette expérience.

Jésus pose à deux disciples une question d'une simplicité trompeuse: *«Que cherchez-vous?»* Apparemment, ils veulent seulement savoir où demeure Jésus parce qu'il se fait tard et ils ont besoin d'un endroit pour être en sécurité. Mais ils finissent par le trouver fiable. Ainsi, à ce ping-pong de questions qui met en interaction les verbes *"chercher et demeurer"* nous relevons assurément surtout leur désir d'être toujours en présence de Jésus, plutôt qu'une petite audience. À passer du temps avec Jésus on aboutit toujours à une transformation, comme en témoigne le changement de titres qu'ils utilisent pour se référer à lui. Au début, ils l'appellent rabbi, un titre de respect. Puis par la suite, il le désigne du titre significatif de Messie. Oui, Jésus-Christ est *"Maître et Sauveur"*. En définitif, Dieu est toujours le Dieu des surprises. Nous sommes invités à voir par nous-mêmes comment Dieu peut nous surprendre et nous transformer.

Amen.

Abbé Cellot Primat NKOUNGA MABIKAS
Aumônier général de l'Association des Scouts et Guides du Congo.

CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal

Agréments CEMAC de Conseil Fiscal
N° CF 67 en date du 12 décembre 2003 / n° CF 129 en date du 19 décembre 2011
54 Avenue Charles de Gaulle, 3e Etage, Immeuble UMA, Hôtel Elaïs - B.P. 606
Pointe-Noire, République du Congo
Tél.: 06 663 50 60/06 657 67 77

AVIS DE RADIATION D'UNE SOCIETE
«Société Civile Immobilière LE FLAMBOYANT»

Au capital de 2.000.000 de F.CFA
Siège de la liquidation : 54 Avenue Charles De Gaulle, 3e Etage immeuble UMA, Elaïs
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM CG/PNR/11 D 106

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2020, portant clôture des opérations de liquidation, radiation de la société, enregistré le 18 décembre 2020 au bureau d'enregistrement des domaines et timbres de Pointe-Noire TIE-TIE sous le numéro 1402, folio 224/2.

La Société Civile Immobilière LE FLAMBOYANT a été radiée du Registre de commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire.

En conséquence de ladite décision, la radiation effective au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier a été obtenue le 23 décembre 2020 sous le numéro CG/PNR/20 DA 842. Mention modificative au RCCM N° CG/PNR/ 11 D 106 a été effectuée au greffe du tribunal de Pointe-Noire, le 28 décembre 2020 conformément à la législation en vigueur.

Pour Insertion.

OFFICE NOTARIAL DE MAITRE J.B. BOUBOUTOU-BEMBA
Avenue Amilcar Cabral, Immeuble AGC-VIE, Centre-ville
B.P.: 13 865 - Tél.: 06.665.65.90 - 05.558.52.96 - 04.450.47.96
E-mail: bouboutouetude@gmail.com Brazzaville (République du Congo).
FEDERATION DES VENTES ET INVESTISSEMENT EN LIGNE

«FELVIL CO»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

INSERTION LEGALE

Suivant Acte Authentique en date du vingt-trois octobre, reçu par Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA, titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, enregistré à la recette des Impôts de la plaine, folio 210/7, numéro 3963, il a été constitué une Société Commerciale dont les caractéristiques suivantes:

Forme: Société à Responsabilité Limitée Pluripersonnelle régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les Statuts;

Objet Social: La Société a pour objet, tant au Congo qu'à l'étranger: Marketing digital-Vente directe des biens et Services investissement en ligne-e-Commerce-Formation en entreprise et en NTIC-le Trading-Commerce Général.

Et, généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et ne modifiant pas le caractère civil de la Société.

Dénomination Sociale: La Société prend la dénomination suivante: FEDERATION DES VENTES ET INVESTISSEMENT EN LIGNE «FEVIL CO» S.A.R.L.;

Siège Social: La Société est fixée à Brazzaville, 144, Avenue des Trois francs, Arrondissement 2 Bacongo (Rép. du Congo);

Durée: La durée de la Société est de 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital Social: Un Million (1.000.000) de francs CFA, divisé en cent (1 00) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement;

Administration: la Société est gérée et administrée par Monsieur N'SE ODZENEY Aser Sidney, demeurant à Brazzaville, au numéro l09 de la rue Congo, Poto-Poto;

Dépôt Légal: Les actes constitutifs de la Société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 09 décembre deux mil vingt;

Immatriculation: La Société dénommée FEDERATION DES VENTES ET INVESTISSEMENT EN LIGNE «FEVIL CO» S.A.R.L. est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Immobilier sous le numéro RCCM: CG-BZV-01-2020-B12-00212.

POUR AVIS,
Maître J.B. BOUBOUTOU BEMBA,
Notaire

Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE
Boîte postale: 4315
Téléphone: (242) 05 748 99 64/05 553 12 95/06 653 12 95
Email: loubota47@live.fr/etudedenloubota025@gmail.com
Pointe—Noire / République du Congo

ANNONCE LEGALE

I-Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pointe-Noire en date du 06 décembre 2019 et dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date du vingt-deux Janvier deux mille vingt, les associés de la société à responsabilité limitée dénommée «CONGOLAISE DE MATETIEL ELECTRIQUE, en abrégé CONGO ELEC-SARL», ont pris les résolutions suivantes portant:
a-CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL, dont LA NOUVELLE ADRESSE se trouve située à Pointe-Noire, 319, Avenue du Général De GAULLE, Quartier Centre-ville, boîte postale 335, Arrondissement no 1 - Emery Patrice LUMUMBA, République du Congo».
b-APPROBATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES: Le Cabinet Roger MAYSOUNABE, Agrément EC49, représenté par Monsieur Roger MAYSOUNABE, est reconduit pour une durée de trois (3) ans.
c-AUGMENTATIONS DU CAPITAL SOCIAL D'UN MONTANT DE QUARANTE-CINQ MILLIONS (45 000 000) DE FRANCS CFA le portant à la somme de CINQUANTE MILLIONS (50 000 000) DE FRANCS CFA et de LA VALEUR NOMINALE DES PARTS SOCIALES DE QUATRE CENT CINQUANTE MILLE (450 000) FRANCS CFA la portant à la somme de CINQ CENT MILLE (500 000) FRANCS CFA. Celles-ci, modifient les ARTICLES 6: APPORTS et 7: CAPITAL SOCIAL - REMUNERATION DES APPORTS.
II-Au cours d'une Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pointe-Noire en date du 10 juillet 2020 et dont le procès-verbal déposé, même date, au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, les associés de la société CONGOLAISE DE MATETIEL ELECTRIQUE, en abrégé «CONGO ELEC-SARL», ont pris, entre autres, deux (2) résolutions portant:
1.-CESSION DE LA TOTALITE DES PARTS SOCIALES de Monsieur Vivien DOUMERGUE à Madame Mylène JAMART, née PEYRON
2.-DEMISSION de Monsieur Vivien DOUMERGUE du POSTE de CO-GERANT de la société; Monsieur Philippe JAMART restant et demeurant, en conséquence, le seul «GERANT» statutaire.
Consécutivement auxdits changements et modifications intervenus au sein de la société, les STATUTS DE LA SOCIETE CONGOLAISE DE MATETIEL ELECTRIQUE, en abrégé «CONGO ELEC-SARL», ONT ETE MIS A JOUR, respectivement, en dates du 22 Janvier 2020 et du 10 Juillet 2020, tout en tenant compte des nouvelles dispositions de l'OHADA révisées suivant Actes Authentiques reçus et rédigés par les soins de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire; le tout, dûment enregistrés, ainsi que ses annexes.
-REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER R.C.C.M.
Comme conséquences, Mentions modificatives ont été portées dans les Registres au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, en dates, dite ville, des 11 décembre 2019 et 17 novembre 2020; Dépôts légaux enregistrés audit greffe et la société «CONGOLAISE DE MATETIEL ELECTRIQUE», en abrégé «CONGO ELEC SARL», demeure toujours Immatriculée, aux dates susmentionnées, sous le sous le numéro: RCCM POINTE-NOIRE N° RCCM CG/PNR/18 B 450.

Pour insertion,

Maître François Den LOUBOTA

Etude de Maître François Den LOUBOTA
NOTAIRE
Boîte postale: 4315
Téléphone: (242) 05 748 99 64/05 553 12 95/06 653 12 95
Email: loubota47@live.fr/etudedenloubota025@gmail.com
Pointe—Noire / République du Congo

ANNONCE LEGALE

1-Aux termes des DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE - UNIQUE GERANT de la société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) dénommée METHODES ET TECHOLOGIES INFORMATIQUES, en abrégé M.T.I.SARLU, en la personne de Monsieur MOUNTHAULT-TATY Thierry, en date à Pointe-Noire du 18 août 2020, ayant fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, en date, dite ville, du 26 août 2020, le tout, dûment enregistrés, ce dernier a pris LES RESOLUTIONS ci-après portant:

RESOLUTION 1:
CONFIRMATION de sa qualité de GERANT- ASSIOCIE UNIQUE de la société «METHODES ET TECHOLOGIES INFORMATIQUES, en abrégé M.T.I. - SARLU»
RESOLUTION 2: REGULARISATION DE L'ADRESSE PHYSIQUE du Siège social de la société «METHODES ET TECHOLOGIES INFORMATIQUES», en abrégé «M.T.I. -SARLU»:
Auparavant établie au «33», AVENUE MOE VANGOULA, à Pointe-Noire, avec L'OPERATION D'ADRESSAGE DES RUES ET AVENUES instituée par la Municipalité de Pointe-Noire, ladite ADRESSE PHYSIQUE EST ACTUELLEMENT: «159», AVENUE MOE VANGOULA.
Ainsi donc, l'ADRESSE PHYSIQUE DU SIEGE SOCIAL de la société «METHODES ET TECHOLOGIES INFORMATIQUES», en abrégé M.T.I.-SARLU DEVIENT alors la suivante:
«159, AVENUE MOE VANGOULA
Quartier Centre-ville, boîte postale 1690
Arrondissement no 1 Emery Patrice LUMUMBA
A Pointe-Noire, République du Congo»

Comme conséquences des résolutions précitées, les STATUTS de la société «METHODES ET TECHOLOGIES INFORMATIQUES, en abrégé M.T.I. - SARLU» ONT ETE MIS A JOUR, même date, conformément aux nouvelles dispositions de l'Acte Uniforme OHADA révisé aux termes d'un acte authentique reçu et rédigé par les soins de Maître François Den LOUBOTA, Notaire à la résidence de Pointe-Noire, enregistrés même ville, le 15 juillet 2019, folio 129/49; no 5723, ainsi que ses annexes, le tout, dûment enregistrés.

II-REGISTRE DU COMMERCE ET DU CREDIT MOBILIER (R.C.C.M.)
Mentions modificatives ont été portées dans les Registres au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire en date, dite ville, du 17 novembre 2020.
Les Dépôts des DECISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE et des STATUTS MIS A JOUR de ladite société ont été respectivement enregistrés, à la date précitée, sous les numéros 20 DA 760 et 20 DA 791 et la société METHODES ET TECHOLOGIES INFORMATIQUES, en abrégé «M.T.I.-SARLU», demeure toujours Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, à la date sus-indiquée, sous le numéro:
RCCM POINTE-NOIRE N° RCCM CG/PNR/08 B 271.

Pour insertion,

Maître François Den LOUBOTA

UNIVERSITÉ DENIS SASSOU NGUESSO

Les autorités installées dans leurs fonctions

Située dans la commune de Kintélé au nord de Brazzaville, l'université Denis Sassou Nguesso, deuxième établissement de l'enseignement supérieur public en République du Congo, ouvrira ses portes le 5 février prochain. Prélude à cet événement, les dirigeants de cette nouvelle alma mater récemment nommés par décret présidentiel, ont été installés dans leurs fonctions mercredi 6 janvier dernier, par Bruno Jean Richard Itoua, ministre de l'Enseignement supérieur. En présence de Stella Mensah Sassou Nguesso, députée-maire de la commune de Kintélé, de Bernard M'passi Mabiala, directeur général de l'enseignement supérieur et de Jean Rosaire Ibara, recteur de l'Université Marien Ngouabi.

Le ministre B. J. Richard Itoua et les autorités nommées de l'université DSN

C'est *«le début des activités à l'Université Denis Sassou Nguesso»*, a fait savoir Bruno Jean Richard Itoua. Après le mot de bienvenue de Mme Stella Mensah Sassou Nguesso, maire de Kintélé, le directeur général de l'Enseignement supérieur a loué les efforts du président de la République et du Gouvernement dans la mise œuvre de ce deuxième établissement d'enseignement supérieur public au Congo, depuis l'indépendance. Il a indiqué qu'*«après l'Université inter Etat Congo/Cameroun hier, aujourd'hui l'Université Denis Sassou Nguesso, et demain l'Université Catholique du Congo-Brazzaville à Pointe-Noire, l'offre de formation va crescendo. Ce qui constitue un atout majeur pour notre jeunesse»*, a-t-il souligné.

Le Comité de direction de cette université sera présidé par le Pr Théophile Obenga, l'un des concepteurs du projet. L'équipe dirigeante est ainsi composée: président, Pr Ange Antoine Abena; vice-président, Pr Michel Didace Mvoula Tsieri; secrétaire général, Pr Macaire Batchi.

Les jours du lancement des enseignements se rapprochent et les nouveaux dirigeants disent qu'ils sont *«à pied d'œuvre pour la réussite de la rentrée imminente des classes. Ils mettent tout en œuvre pour maintenir l'établissement salubre, tant sur le plan matériel, administratif, que sur le plan des enseignements»*, a expliqué le tout premier président de cette alma mater, Ange Antoine Abena.

Le ministre Bruno Jean Richard Itoua s'est réjoui de ce qu'enfin les activités démarrent à l'Université Denis Sassou Nguesso. Pour lui, *«plus de doute, l'histoire du Congo de demain est en marche. Et ce qui est en marche c'est le projet de société…qui incarne la modernité la plus extrême et les problématiques les plus importantes de développement des sociétés, avec un ancrage dans la science et la technologie»*.

Dès le 5 février prochain, l'institut des sciences géographiques et de l'environnement, l'institut d'architecture et une faculté des sciences appliquées seront ouverts. Le ministre Bruno Jean Richard Itoua a clarifié, en outre, la nouvelle architecture de l'enseignement supérieur en République du Congo. Désormais, les académies seront dirigées par des recteurs, les pôles universitaires départementaux seront dirigés par des vice-recteurs, les écoles et les instituts par des directeurs, les facultés, par des doyens secondés par des vice-doyens, des directeurs adjoints pour les écoles et instituts, et des vice-présidents pour les universités.

Marcellin MOUZITA

APATRIDIE

Impliquer la société civile pour endiguer le phénomène

Dans la poursuite de la campagne de lutte contre l'apatridie, le Haut-Commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) a organisé les 28 et 29 décembre 2020 à Brazzaville, un atelier sur le phénomène d'apatridie et la problématique des personnes déplacées internes au profit d'une soixantaine des membres des Organisations de la société civile (OSC). Ces journées d'échange ont été ouvertes par Mme Lydie Navigue, représentante par intérim du HCR au Congo, en présence de Godefroy Quentin Banga, administrateur national de protection au HCR. L'objectif de la campagne est d'atteindre zéro enfant sans acte de naissance d'ici à 2022.

En médaillon Mme Lydie Navigue et une vue des participants à la 1ère journée

Les membres de la société civile ont deux jours durant suivi plusieurs communications liées à l'apatridie et ses conséquences, dont la responsabilité de l'Etat pour stopper le phénomène, assortis des travaux de groupes. Pour Mme Sylvie Navigue, la lutte contre l'apatridie n'est pas une exclusivité du HCR. Il s'agit d'un gigantesque chantier qui requiert l'adhésion de tous à travers des actions concrètes allant dans la prévention… et la protection des personnes apatrides. *«Nous appelons les OSC à soutenir la campagne IBELONG ainsi que les initiatives à la problématique des personnes déplacées internes»*.

Parlant du système d'état civil au Congo, développé par le préfet, directeur général de l'administration du territoire, Jacques Essissongo, il s'en est dégagé qu'il est universellement défini par l'ensemble des faits d'état civil que comprend le système. Au total, il existe dix faits d'état civil: les naissances, les décès et leurs causes, les mariages, les divorces, les morts fœtales, les annulations de mariages, les adoptions, les changements de noms, les légitimations et les reconnaissances d'enfants.

L'enregistrement des faits de l'état civil est une *«inscription continue, permanente et obligatoire des évènements d'état civil»* parce que le système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques vitales des faits de l'état civil (CRVS) doit être continu, permanent et obligatoire.

Sur les dix faits, le Congo n'en enregistre que trois: les naissances, les décès et les mariages. Les autres font souvent l'objet de mentions apportées en marge de l'acte d'état civil. L'acte de divorce est en voie d'être enregistré. *«Il faut retenir que, par application de l'article 14 alinéa 2 de la loi n°4-2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant au Congo, les déclarations de naissance à la maternité, les réquisitions et jugements aux fins de déclaration tardive de naissance sont gratuits. La loi de finances exercice 2020 ajoute les décès. La gratuité des réquisitions et jugements aux fins de déclaration tardive de naissance permet de lutter contre l'apatridie. Rendre payant ces actes signifie accentuer le nombre de personnes sans acte de naissance»*, a-t-il expliqué. *«L'apatridie est un statut à combattre»*, a-t-il martelé.

Le directeur de la promotion du Droit humanitaire et des Conventions au ministère des Affaires sociales, Ulrich Presley Ibiatsi qui a éclairé l'assistance sur la situation des personnes déplacées au Congo, les définit comme des individus forcés ou contraints de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, en raison d'un conflit armé, de situation de violence généralisée, de violations des Droits de l'Homme, de projets de développement de vaste envergure ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un autre Etat (art. 1 de la Convention de Kampala).

Brossant la situation des personnes déplacées au Congo, il a signalé qu'à ce jour, le pays compte 30.387 ménages et 120.542 déplacées. Il a présenté par ailleurs un projet de loi portant Protection et assistance aux personnes déplacées internes. *«Cette loi a plusieurs objectifs entre autres: doter le pays d'un cadre de protection; éliminer les causes profondes du déplacement; définir les obligations et les responsabilités de l'Etat, des acteurs non étatiques et des organisations humanitaires. Domestiquer la Convention de Kampala: Arrimer le pays à la Convention (hard law);Vulgariser les droits et les devoirs des PDI; assurer la protection et l'assistance aux PDI»*.

La nationalité, c'est le devoir d'avoir les droits, a dit G. Quentin Banga développant la notion de l'apatridie, point central de l'atelier. Le phénomène est majeur avec plus de 10 millions de personnes dans le monde sans identité. Le Congo en compte 155.400 et cela a des conséquences économiques, sociales, sécuritaires…

Comment la Société civile peut-elle apporter son appui aux personnes déplacées? En *«vulgarisant différentes conventions relatives à l'apatridie (1954 et 1961); en organisant des tables rondes et en sensibilisant suivant une logique de proximite; en distribuant des brochures et en accompagnant des personnes privées de documents»*, a fait savoir Quentin Banga, avant d'ajouter: *«La société civile peut aussi encourager le Gouvernement dans la finalisation de la procedure de ratification de la Convention de Kampala et de l'adoption de la loi sur les personnes déplacées internes»*

E. MB-O

PARTENARIAT

L'AFAT et l'ASECNA vont œuvrer pour la promotion d'un habitat décent

Le président de la Mutuelle des travailleurs congolais de l'Agence de sécurité de la navigation aérienne en Afrique et Madagascar (ASECNA), Elvis Rodrigue Talantsi et la directrice générale de l'Agence foncière pour l'aménagement des terrains (AFAT) Chardelle Nguesso Ayessa, ont paraphé le 29 décembre 2020 un contrat de deux ans relatif à la réalisation des études et des travaux d'aménagement foncier. C'était en présence du représentant de l'ASECNA au Congo, Joachim Tchissambou M'Boungou.

Après la signature, une photo pour la postérité

Ces travaux d'une valeur de 1.973.019.565 de F.CFA seront réalisés par l'AFAT sur une superficie de 36 ha située au quartier Sangolo-OMS, dans le 8e arrondissement de Brazzaville, Madibou appartenant à l'ASECNA. Les travaux d'aménagement précèdent la mise en œuvre d'un projet au profit du personnel de cette agence aérienne par le biais de la Mutuelle des travailleurs congolais de l'ASECNA (MTCA). *«Cette signature est l'aboutissement d'un travail de longue haleine. Il sied de rappeler que l'aménagement foncier doit précéder toute occupation. En posant cet acte l'ASECNA poursuit le travail que fait le Gouvernement»*, a déclaré la directrice générale de l'AFAT.

Pour mémoire, l'AFAT est un établissement public à caractère industriel et commercial. Elle a pour missions de procéder aux opérations d'acquisition foncière; d'aménager et de céder des espaces de terre nécessaires à la réalisation des projets d'intérêt général; de contribuer pour le compte de l'Etat au recouvrement des droits et redevances relatifs à l'acquisition, à l'aménagement et à la cession des espaces fonciers, etc.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

FAUNE

Des trafiquants présumés aux arrêts

Grâce à une action concertée de la Gendarmerie nationale et de la direction départementale de l'Economie forestière appuyée par le projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF), deux personnes ont été arrêtées lundi 4 janvier 2021 à Brazzaville, en flagrant délit de détention, circulation illégales et tentative de commercialisation d'une peau de panthère.

Les deux présumés trafiquants avec la peau de panthère

Malgré la pandémie de la COVID-19 qui sévit à travers le monde, les trafiquants des espèces animales protégés ne reculent devant rien. Ils s'organisent pour toujours tirer profit du patrimoine faunique, en le détruisant. Si la culpabilité des présumés trafiquants est établie par la justice, ils encourent de lourdes peines pour préjudice écologique, conformément à la loi.

La panthère fait partie des espèces animales intégralement protégées au Congo suivant l'arrêté du 9 avril 2011 qui détermine les espèces animales intégralement et partiellement protégées. Conséquemment, l'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, tout comme de leurs trophées sont strictement interdits. (Art. 27 de la loi du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées).

Au cours des dernières années, le trafic des espèces animales protégées est devenu plus organisé, plus lucratif, plus dangereux et plus mondialement répandu que jamais au même titre que le trafic de drogue. Mais, ce commerce illégal conduit fort malheureusement à l'extinction de nombreuses espèces animalières à travers le monde.

V.M.

Nouvelle dynamique de la Chine, nouvelles opportunités de l'Afrique

La nouvelle dynamique de développement de la Chine est un grand sujet d'actualité. Une dynamique s'appuyant sur le rôle de pilier du circuit domestique et le renforcement mutuel des circuits national et international. Elle a été inscrite dans les grandes lignes du 14e plan quinquennal de la Chine pour la période 2021-2025, fixées par un plénum du Parti communiste chinois en octobre, qui a tracé les perspectives pour 2035, date à laquelle la Chine aura réalisé pour l'essentiel la modernisation socialiste.

En quoi consiste cette *«nouvelle dynamique»?* Qu'est-ce qu'elle signifie pour le monde?

Cette nouvelle dynamique contribue à un développement de qualité. Depuis plus de 40 ans, surtout depuis son accession à l'OMC en 2001, la Chine participe activement dans le circuit économique international. Les exportations basées sur le financement et le marché étrangers ont fait la réputation du géant manufacturier asiatique. Mais aujourd'hui, la Chine évolue: son PIB par habitant atteint plus de 10 000 dollars. Elle est arrivée à un stade où elle doit compter davantage sur l'innovation pour éviter le piège du revenu intermédiaire et réaliser la montée en gamme de son économie.

Cette nouvelle dynamique est aussi une réponse à un environnement international en pleine mutation. L'économie mondiale n'est plus celle d'après la crise financière de 2008. La montée du populisme et du protectionnisme fragilise la mondialisation. À cela s'ajoutent les perturbations des chaînes industrielles et d'approvisionnement mondiales, exacerbées par la COVID-19. Pour un pays comme la Chine, il est important de renforcer sa résilience économique par le développement du circuit domestique.

Cette nouvelle dynamique répond surtout au besoin inhérent du marché chinois, grand et prometteur. La consommation est devenue le principal moteur de la croissance du pays au cours des six dernières années, à mesure que la classe moyenne, forte de 400 millions de personnes, libère son pouvoir d'achat. Cette année, la Chine devrait devenir le plus grand marché de détail au monde. Cette forte demande intérieure attire les capitaux et produits étrangers et ouvrira de nouvelles perspectives pour l'interaction de la Chine avec le monde, qui, à son tour, dynamisera les activités économiques domestiques, d'où le renforcement mutuel des deux circuits.

Une chose est sûre: Cette nouvelle dynamique ne consiste aucunement à développer un circuit domestique fermé, mais à valoriser à la fois les circuits domestique et international et à promouvoir une plus grande ouverture. La troisième Exposition internationale d'importation de la Chine a scellé des accords de plus de 72 milliards de dollars. Le secteur financier est nettement plus ouvert après la suppression des restrictions à la participation des capitaux étrangers un an plus tôt que prévu.

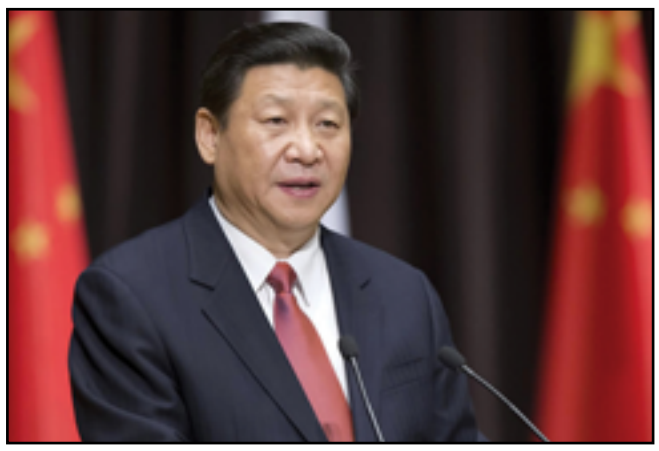

Le Président chinois Xi Jinping

Au moment où la Chine se projette dans l'avenir, l'Afrique accélère la mise en œuvre de son Agenda 2063 pour une Afrique forte et prospère. La récente session extraordinaire de la Conférence de l'UA a adopté une décision sur le démarrage des échanges commerciaux dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine le 1er janvier 2021. Un jalon important dans le processus d'intégration du continent africain. Avec lequel serait créé un vaste marché couvrant plus de 1,3 milliard de personnes et un PIB total de 2 500 milliards de dollars. Cela aura une portée profonde sur la coopération sino-africaine et apportera de nouvelles opportunités pour la construction d'une communauté d'avenir partagé encore plus solide Chine-Afrique.

La Chine se félicite de la construction de la ZLECA. À la Chine et l'Afrique de saisir les opportunités de développement de l'autre et de réaliser une coopération gagnant-gagnant. En 2019, le volume des échanges commerciaux entre la Chine et l'Afrique s'élevait à 208,7 milliards de dollars, soit 20 fois plus qu'en 2000, et la Chine est devenue le premier pays partenaire commercial de l'Afrique pour la onzième année consécutive. La Chine et l'Afrique peuvent tirer parti de leurs atouts respectifs dans des domaines plus larges, en augmentant le volume total des échanges commerciaux et des investissements. La Chine souhaite favoriser des synergies avec la stratégie du développement de l'Afrique. Elle continuera de soutenir l'Afrique dans la construction d'infrastructures, le processus d'industrialisation et le renforcement de ses capacités d'autodéveloppement.

Il est important d'approfondir la coopération en matière de libre-échange et d'intégration des chaînes industrielles et d'approvisionnement, et d'intensifier la coopération dans le cadre de l'Initiative *«la Ceinture et la Route»* afin d'aider l'Afrique à mieux profiter du marché chinois et à mieux s'intégrer dans le circuit économique international. La Chine qui connaît une nouvelle dynamique de développement et l'Afrique entrant dans une nouvelle étape de développement s'offrent mutuellement des opportunités importantes. Le temps est venu de travailler ensemble, en saisissant les opportunités, pour un avenir partagé et plus radieux.

Tiré de Xinhuanet.com

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE POINTE-NOIRE

OFFICE NOTARIAL MAITRE PAUL BERNARD BATIA
B.P.: 4613 - Tél.: (242) 05.534.46.83 - E-mail: officebatia@gmail.com - 98, Avenue Linguissi PEMBELLOT Rond-Point «Ex-BATA», à côté de l'immeuble des Officiers 9 étages-
Pointe-Noire — Congo /Paul Bernard BATIA, Notaire

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu par Maître Paul Bernard BATIA, Notaire soussigné, le trente juin deux mille vingt, et enregistré à Pointe-Noire, le vingt juillet deux mille vingt, folio 139/8 n°187, il a été constitué une société commerciale aux caractéristiques suivantes:

Dénomination: INDUSTRY SUPPLY AND SERVICES ;
Sigle: «I.S.S» ;
Forme sociale: Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (S.A.S.U.);
Associé unique: Monsieur Roy Joël BOUNSANA M'VOUAMA
Capital social: Deux millions (2.000.000) de Francs CFA ;
Siège social: 22, Rue DU LAC KITINA, Quartier O.C.I, Arrondissement N°1- Lumumba P/NR-REP COG ;
Objet social: Mis à disposition du personnel; Assistance technique, Industrielle et administrative ; Maintenance informatique ; fourniture de matériel industriel (hydraulique, mécanique et électrique) ;
Location de véhicules; Approvisionnement de sites industriels; Importation de marchandise, machines industrielles, engins et véhicules ; Fourniture de produits chimiques.
Gérant: La société sera administrée et gérée par Monsieur Roy Joël BOUNSANA M'VOUAMA, pour une durée illimitée.
R.C.C.M.: numéro CG/PNR/01-2020-B17-00002.

Pour avis,
Le Notaire

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

AVIS DE VACANCE DE POSTE

(Interne et Externe)

Les valeurs fondamentales des Nations Unies
Intégrité, Professionnalisme et Respect de la diversité

Le Bureau de la Représentation du Programme des Nations pour le Développement (PNUD) en République du Congo à Brazzaville recherche respectivement pour son projet AC Lab et micro-hydro les profils ci-après notés.

Titre des postes	Durée et type de contrat	Lieu d'affectation	Date et prise de fonction
Consultant/Expert TIC	30 jours ouvrables, consultant national	Brazzaville	Dès que possible
Consultant chargé de la rédaction du document du projet d'autonomisation des femmes	45 jours ouvrables, consultant national	Brazzaville	Dès que possible

Les propositions doivent être transmises en ligne à travers les liens suivants

1. Consultant/Expert TIC
https://jobs.undp.org/cj_view_job.cfm?cur_job_id=95945

2. Consultant chargé de la rédaction du document du projet d'autonomisation des femmes
https://jobs.undp.org/cj_view_job.cfm?cur_job_id=96146

Toute demande de clarification devra se faire par écrit. L'unité chargé des achats répondra par écrit via l'adresse email suivant : procurement.cg@undp.org

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Brazzaville, le 6 janvier 2021

Joseph IKOUBOU
Chargé de bureau

Maître J.A MISSAMOU MAMPOUYA
Notaire
Avenue de l'amitié, centre-ville (en face de la D.G.A.E.)
B.P. 14 175 – Tél : 06-666-11-94
Brazzaville (République du CONGO)
E-mail : contact@missamoumampouya-officenotarial.cg

« MENES CONGO » S.A.R.L.U.

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1.500.000 de Francs CFA
Siège social : 85 la rue NKO, Plateau des 15 ans Brazzaville (République du Congo)
RCCM : 17 B 6966

PROCES –VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

Aux termes du procès-verbal des décisions ordinaires de l'Associé Unique du trente novembre deux mille vingt, reçu en dépôt le trois décembre de la même année par Maître Julie Agathe MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire titulaire d'un office à Brazzaville (République du Congo) et enregistré le 09 décembre 2020 à Brazzaville (République Congo), Folio 226/8, N°4263, il ressort :

• L'approbation des états financiers de synthèse de l'exercice 2018 ;

• L'affectation desdits résultats ;

• La reformulation deuxième résolution du Procès-verbal du 20 juillet 2018.

• Pouvoirs pour formalités.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville (République du Congo), enregistré sous le numéro 20 DA 319 en date du 11 décembre 2020.

Pour Insertion légale

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Selon le PNUD, les sociétés fracturées mènent les peuples et la planète vers une collision

Un indice mondial expérimental propose un nouveau critère d'évaluation du progrèshumain qui illustre à quel point il sera difficile de lutter contre la pauvreté et lesinégalités tout en réduisant les pressions qui s'exercent sur la planète.

New York, 15 décembre 2020 — La pandémie de COVID-19 est la crise la plus récente àlaquelle le monde est confronté, mais à moins que les êtres humains ne relâchent leuremprise sur la nature, ce ne sera pas la dernière, selon un nouveau rapport du Programmedes Nations Unies pour le développement (PNUD), qui propose un nouvel indiceexpérimental du progrès humain qui tient compte des émissions de dioxyde de carbone etde l'empreinte matérielle des pays.

Le rapport présente un choix difficile pour les dirigeants mondiaux: prendre des mesuresaudacieuses pour réduire l'immense pression exercée sur l'environnement et le mondenaturel, faute de quoi les progrès de l'humanité seront ralentis.

«Les êtres humains exercent sur la planète un pouvoir qui n'a jamais été aussi écrasant.Face à la COVID-19, des températures record et des inégalités croissantes, il est tempsd'utiliser ce pouvoir pour redéfinir ce que nous entendons par progrès, maintenant que nosempreintes carbone et de consommation sont connues», déclare Achim Steiner,Administrateur du PNUD.

«Comme le montre ce rapport, aucun pays au monde n'a encore atteint un très haut niveaude développement humain sans avoir exercé une pression énorme sur la planète. Mais nouspourrions être la première génération à corriger cette situation . C'est la prochaine étapecritique du développement humain», a-t-il déclaré.

Le rapport soutient qu'au moment où les peuples et la planète entrent dans une toutenouvelle époque géologique nommée l'Anthropocène, ou l'ère des êtres humains, il esttemps pour tous les pays de repenser leur chemin vers le progrès en tenant pleinementcompte des pressions dangereuses que les êtres humains exercent sur la planète tout enéliminant les déséquilibres flagrants de pouvoir et d'opportunités qui empêchent lechangement.

Pour illustrer ce point, l'édition du 30e anniversaire du Rapport sur le développementhumain, La prochaine frontière: le développement humain et l'Anthropocène, propose unnouveau point de vue expérimental dans son Indice annuel de développement humain(IDH).

En ajustant l'IDH, qui mesure la santé, l'éducation et le niveau de vie d'un pays, avecl'inclusion de deux autres éléments, à savoir les émissions de dioxyde de carbone d'un payset son empreinte matérielle, l'indice montre comment la situation globale dudéveloppement mondial pourrait changer si le bien-être des êtres humains et l'allègementdes pressions exercées sur la planète étaient tous deux au coeur de la définition du progrèsde l'humanité.

L'IDH ajusté aux pressions planétaires — ou IDHP —, fait ressortir une nouvelle vision dumonde, proposant une évaluation moins optimiste, mais plus claire du progrès humain. Parexemple, plus de 50 pays quittent le groupe à très haut développement humain, en raisonde leur dépendance aux combustibles fossiles et de leur empreinte matérielle.

Malgré ces ajustements, des pays comme le Costa Rica, la Moldavie et le Panamaaméliorent leurs classements d'au moins 30 places, mettant en évidence le fait qu'unepression plus légère sur la planète est possible.

«Le Rapport sur le développement humain est un produit important des Nations Unies. Àune époque où il est nécessaire d'agir, la nouvelle génération de rapports sur ledéveloppement humain, qui met davantage l'accent sur les questions déterminantes denotre époque, telles que le changement climatique et les inégalités, nous aide à orienternos efforts vers l'avenir que nous voulons», a déclaré Stefan Löfven, Premier ministresuédois, pays hôte du lancement du rapport.

Selon le rapport, la prochaine étape critique du développement humain exigera que l'ontravaille avec et non contre la nature, tout en transformant les normes sociales, les valeursainsi que les mesures d'incitation gouvernementales et financières.

Par exemple, de nouvelles estimations prévoient que d'ici 2100, les pays les plus pauvres dumonde pourraient connaître jusqu'à 100 jours supplémentaires par an de conditionsmétéorologiques extrêmes en raison du changement climatique — un chiffre qui pourraitêtre réduit de moitié si l'Accord de Paris sur le changement climatique est pleinement misen oeuvre.

Et pourtant, les combustibles fossiles sont toujours subventionnés: le coût total dessubventions publiques pour les combustibles fossiles — en comptant les coûts indirects —est estimé à plus de 5 000 milliards USD par an, soit 6,5 % du PIB mondial, selon les chiffresdu FMI cités dans le rapport.

Le reboisement et une meilleure prise en charge des forêts pourraient à eux seulsreprésenter environ un quart des mesures que nous devons adopter avant 2030 pourempêcher le réchauffement climatique d'atteindre deux degrés Celsius au-dessus desniveaux préindustriels.

«Bien que l'humanité ait réalisé des choses inouïes, il est évident que nous tenions laplanète pour acquise», a déclaré Jayathma Wickramanayake, Envoyée de la Jeunesse duSecrétaire général des Nations Unies. «Partout dans le monde, des jeunes se sont exprimés,reconnaissant que ces pratiques mettent en péril notre avenir collectif. Comme l'indiqueclairement le Rapport sur le développement humain 2020, nous devons transformer notrerelation avec la planète pour rendre durable la consommation d'énergie et de matières, etpour garantir que chaque jeune soit éduqué et habilité à apprécier les merveilles qu'unmonde sain peut offrir».

La façon dont les peuples subissent les pressions planétaires est liée au fonctionnement dessociétés, affirme Pedro Conceição, auteur principal du rapport, et aujourd'hui, les sociétésfracturées mènent les peuples et la planète vers une collision.

Selon le rapport, les inégalités au sein des pays et entre les pays qui sont profondémentenracinées dans le colonialisme et le racisme, impliquent que les personnes qui possèdentle plus de richesses profitent des avantages de la nature et en exportent les coûts. Cette situation restreint les possibilités des personnes les moins nanties et réduit leurs capacités àréagir contre ce déséquilibre.

Par exemple, les terres gérées par les peuples autochtones en Amazonie absorbent, parpersonne, la même quantité de dioxyde de carbone que celle émise par les un pour cent lesplus riches de la population mondiale . Cependant, les peuples autochtones continuentd'être confrontés à des difficultés, à des persécutions et à des discriminations et ont du mal,selon l e rapport, à se faire entendre lors des prises de décision.

D'autre part, il arrive souvent que la discrimination fondée sur l'appartenance ethniquetouche gravement les communautés et les expose à des risques environnementaux élevéstels que les déchets toxiques ou une pollution excessive. Cette tendance, affirment lesauteurs, se reproduit dans les zones urbaines à travers les continents.

Le rapport suggère que l'allègement des pressions planétaires qui permettra à tout unchacun de s'épanouir dans cette nouvelle ère exige que l'on réduise les déséquilibresflagrants de pouvoir et d'opportunités qui font obstacle à la transformation.

Selon le rapport, les actions publiques peuvent remédier à ces inégalités, en ayant recourspar exemple à une fiscalité de plus en plus progressive ou à des investissements et dessystèmes d'assurance préventifs destinés aux communautés habitant le long des côtes,mesure qui peut protéger les vies des 840 millions de personnes exposées au risqued'inondations côtières à travers le monde. Mais il faut un effort concerté pour s'assurer quetoutes ces actions n'opposent pas davantage les peuples et la planète. «La prochaine étape critique du développement humain ne consiste pas à choisir entre lespeuples ou les arbres; il s'agit de reconnaître, aujourd'hui, que le progrès humain impulsépar une croissance inégale et à forte intensité de carbone touche à sa fin», a déclaré PedroConceicão.

«En s'attaquant aux inégalités, en tirant parti des innovations et en travaillant avec lanature, le développement humain pourrait entamer un processus transformationneldestiné à soutenir les sociétés et la planète en même temps», a-t-il déclaré.

Pour en savoir plus sur le Rapport sur le développement humain 2020 et l'analyse du PNUD surl'IDH expérimental ajusté aux pressions planétaires, consultez http://hdr.undp.org/en/2020-report

Le PNUD est la principale Organisation des Nations Unies qui lutte pour mettre fin à l'injustice de lapauvreté, des inégalités et du changement climatique. En collaboration avec notre vaste réseau d'expertset de partenaires dans 170 pays, nous aidons les nations à construire des solutions intégrées et durablespour les personnes et la planète. En savoir plus sur undp.org ou suivez sur @UNDP.

Contacts médias:
Bureau du Rapport sur le développement humain | Anna Ortubia, spécialiste des communications |anna.ortubia@undp.org

PNUD | Lesley Wright, conseillère média et plaidoyer | lesley.wright@undp.org

Maître J.A MISSAMOU MAMPOUYA
Notaire
Avenue de l'amitié, centre-ville (en face de la D.G.A.E.)
B.P. 14 175 – Tél : 06-666-11-94
Brazzaville (République du CONGO)
E-mail : contact@missamoumampouya-officenotarial.cg

«STARTSTONE CONGO » S.A.S.U.
Société Anonyme Par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de 10.000. 000Francs CFA,
Siège social : 91, Boulevard Lyautey Centre-Ville, Brazzaville
(République du Congo)
R.C.C.M n° 17 B 7078

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Suivant procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du trente juin deux mille dix-huit, reçu en dépôt le vingt-trois décembre deux mille vingt par Maître Julie Agathe MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire titulaire d'un office à Brazzaville (République du Congo) et enregistré le même jour à Brazzaville (République Congo), Folio 236/9, N°4489, il ressort :

• L'examen du rapport d'activités 2017 ;

• L'examen des comptes de l'exercice 2017 ;

• L'affectation du résultat ;

• Le pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville (République du Congo), enregistré sous le numéro 19 DB 185 en date du 12 aout 2019.

Maître J.A MISSAMOU MAMPOUYA
Notaire
Avenue de l'amitié, centre-ville (en face de la D.G.A.E.)
B.P. 14 175 – Tél : 06-666-11-94
Brazzaville (République du CONGO)
E-mail : contact@missamoumampouya-officenotarial.cg

«STARTSTONE CONGO » S.A.S.U.
Société Anonyme Par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de 10.000. 000Francs CFA,
Siège social : 91, Boulevard Lyautey Centre-Ville, Brazzaville
(République du Congo)
R.C.C.M n° 17 B 7078

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Suivant procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du trente juin deux mille dix-neuf, reçu en dépôt le vingt-trois décembre deux mille vingt par Maître Julie Agathe MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire titulaire d'un office à Brazzaville (République du Congo) et enregistré le même jour à Brazzaville (République Congo), Folio 236/11, N°4491, il ressort :

• L'examen du rapport d'activités 2018 ;

• L'examen des comptes de l'exercice 2018 ;

• L'affectation du résultat ;

• Le pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville (République du Congo), enregistré sous le numéro 19 DB 182 en date du 12 aout 2019.

Maître J.A MISSAMOU MAMPOUYA
Notaire
Avenue de l'amitié, centre-ville (en face de la D.G.A.E.)
B.P. 14 175 – Tél : 06-666-11-94
Brazzaville (République du CONGO)
E-mail : contact@missamoumampouya-officenotarial.cg

«STARTSTONE CONGO » S.A.S.U.
Société Anonyme Par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de 10.000. 000Francs CFA,
Siège social : 91, Boulevard Lyautey Centre-Ville, Brazzaville
(République du Congo)
R.C.C.M n° 17 B 7078

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Suivant procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du trente juin deux mille vingt, reçu en dépôt le vingt-trois décembre deux mille vingt par Maître Julie Agathe MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire titulaire d'un office à Brazzaville (République du Congo) et enregistré le même jour à Brazzaville (République Congo), Folio 236/15, N°4495, il ressort :

• L'examen du rapport d'activités 2019 ;
• L'examen des comptes de l'exercice 2019 ;
• L'affectation du résultat ;
• Le renouvellement du mandat du Président ;
• La nomination d'un Directeur Général ;
• Le pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville (République du Congo), enregistré sous numéro 20 DB 233 en date du 28 décembre 2020.

Maître J.A MISSAMOU MAMPOUYA
Notaire
Avenue de l'amitié, centre-ville (en face de la D.G.A.E.)
B.P. 14 175 – Tél : 06-666-11-94
Brazzaville (République du CONGO)
E-mail : contact@missamoumampouya-officenotarial.cg

«STARTSTONE CONGO » S.A.S.U.
Société Anonyme Par Actions Simplifiées Unipersonnelle
Au capital de 10.000. 000Francs CFA,
Siège social : 91, Boulevard Lyautey Centre-Ville, Brazzaville
(République du Congo)
R.C.C.M n° 17 B 7078

PROCES VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

Suivant procès-verbal des Décisions Ordinaires de l'Associé Unique du vingt juin deux mille vingt, reçu en dépôt le vingt-trois décembre deux mille vingt par Maître Julie Agathe MISSAMOU MAMPOUYA, Notaire titulaire d'un office à Brazzaville (République du Congo) et enregistré le même jour à Brazzaville (République Congo), Folio 236/13, N°4493, il ressort :

• La reconduction du mandat du Président Monsieur Serge Roger PEREIRA dans ses fonctions pour une durée de trois (3) ans ;
• La nomination du nouveau Directeur Général Monsieur Léonce Alban Oscar KAKY en remplaçant de Monsieur Augustin ANDREU et ce pour une durée de trois (3) ans ;
• Le pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville (République du Congo), enregistré sous numéro 20 DB 335 en date du 28 décembre 2020.

RECOMPENSES

Les lauréats de la 18e édition des ''Sanzas de Mfoa'' primés

Sous un format réduit, du fait de la pandémie à coronavirus, COVID-19, la 18e édition des Sanzas de Mfoa, le Trophée des créateurs, s'est tenue samedi 9 janvier dernier à l'Ecole de peinture de Poto-Poto, à Brazzaville. La cérémonie a regroupé artistes-peintres, sculpteurs, musiciens, dramaturges, littéraires, éditeurs, etc. Elle a été présidée par Beethoven Henri Germain Pella Yombo, promoteur du Groupe Pella Yombo (GPY), et par extension, du concept «Les Sanzas de Mfoa». C'était en présence de Jean Omer Ntady, conseiller au patrimoine et aux archives du ministre de la Culture et des arts, et du maire de Moungali, Bernard Batantou. Le concept «Sanzas de Mfoa» accompagne, promeut et récompense les hommes et les femmes du monde des arts et des lettres qui se distinguent par leur travail.

Les lauréats posent pour la postérité

Les récipiendaires de la 18e édition sont:

Catégorie musique: Davy Kassa, responsable de l'orchestre Kingoli universal, révélé au grand public par son opus «Combat spirituel». Il est la coqueluche du moment, attire les foules et accroche les générations;

Catégorie mode: Tchikou Tsana Pembé, baignée dans les arcanes de la rumba depuis son jeune âge, de ce qu'elle naquit des musiciens Charles Tchikou et Pembey Sheiro. Elle s'est révélée au grand public, dans la mode qui donne le tournis.

Catégorie cinéma: Valéry Badika Nzila. Il est créateur, scénariste et dessinateur. Il réalise des bandes dessinées aux fins des dessins animés. Il fait des scénarios qui accrochent par la pertinence et la valeur de l'action.

Catégorie prix spécial du jury: l'Union des musiciens congolais (UMC). Le prix a été réceptionné par Pape God, président de cette organisation qui a été récompensée pour son combat permanent à défendre les intérêts des musiciens congolais.

Catégorie théâtre: Jules Ferry Moussoki. Il est médaillé d'or des Jeux de la francophonie tenus à Abidjan, en Côte d'Ivoire. Il est un conteur rôdé dans l'art oratoire. Il captive les foules partout où il passe.

Catégorie peinture: Jonas Bobomamionzo. Il a ses ateliers basés à Pointe-Noire, mais travaille de temps à autre à Brazzaville. Il a été récompensé pour sa persévérance dans le travail, malgré la rudesse du temps due à la crise économique et à la crise sanitaire.

Catégorie sculpture: Remy Mongo Etion. Il est sculpteur aux multiples facettes. Il travaille sur le bois, la pierre, le bronze, le fer et les métaux ferreux. Il s'exerce aussi dans la peinture, la photographie, les maquettes de timbres, l'illustration d'ouvrages. Il est à cheval entre les principales villes du Congo (Brazzaville et Pointe-Noire).

Catégorie littérature: les éditions Hémar, créées en 1990 à Brazzaville, et qui abattent un travail considérable, en ce sens qu'elles disposent d'une politique éditoriale autour de la devise: *«Le livre au service du développement».*

Maison d'édition à 100% congolaise, les éditions Hémar ont à leur actif, au moins 200 titres répartis en une vingtaine de collections. Le prix a été réceptionné par son directeur général, le Pr Mukala Kadima-Nzuji.

Marcellin MOUZITA

ASSOCIATION NOUVELLE LIKOUALA EMERGENT (ANLE)

Un festival prévu en février prochain à Impfondo

L'Association Nouvelle Likouala Emergent (ANLE), une plateforme regroupant les filles et fils du département de la Likouala œuvrant dans le cadre du développement économique, social et culturel, que dirige Eddie Sergio Malanda, vient d'implanter ses instances dirigeantes pour le département précité. C'était au cours d'une assemblée générale organisée il y a quelques jours à Impfondo, et au cours de laquelle les membres de cette association ont unanimement porté leur choix sur neuf camarades qui composent le bureau chapeauté par Idriss Déké, coordonnateur départemental. Cette cérémonie a été rehaussée de la présence de Jean Pascal Koumba, secrétaire général du département de la Likouala.

Le présidium de la rencontre

L'ANLE a aujourd'hui une visibilité, grâce à son action sociale en faveur des populations. Elle a, en effet, à son actif, plusieurs réalisations: dons en nature aux populations victimes des inondations, un geste de cœur qui avait permis de soulager les populations sinistrées; implantation d'une chambre froide pour aider les populations à mieux conserver les aliments; don de chasubles aux conducteurs de taxis-motos pour une meilleure identification; don de fournitures scolaires aux élèves, etc.

A signaler que l'ANLE est une association apolitique qui soutient les actions sociales du Président de la République et de son Gouvernement.

En février prochain, elle entend organiser un festival à Impfondo.

Pascal AZAD DOKO

Maître Léole Marcelle KOMBO Notaire à Pointe-Noire
73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718, Pointe-Noire,
République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE TEAMWORK SERVICES

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 07 Septembre 2020, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 28 Septembre 2020, sous le folio 189/12 N°548, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: TEAMWORK SERVICES;
Forme: Société à Responsabilité Limitée;
Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10 000);

Siège social: Avenue Moe Katt Matou, en face Ex-CCF, Rond-point Kassaï, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:
- Prestation de services off/on shore; Import-Export; Expertise et conseil en ingénierie industrielle; Achat, location et vente des équipements industriels; Formation; Assistance recrutement; Mise à disposition du personnel (consultant); Bâtiment et Travaux Publics; Transfert mobile money; Alimentation; L'évènementiel; Agriculture et Elevage; Traitement des déchets; Transport; Achat, Vente et Export des rebus ferreux et non ferreux.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;
Gérant: Monsieur FOUMBI Maixant Francis;

RCCM: CG-PNR-01-2020-B12-00155.

Pour insertion légale

Maître Léole Marcelle KOMBO

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE LA MISE EN PLACE DU MECANISME FINANCIER POUR LA VIABILITE COMMERCIALE DES ACTIVITES DE CONSTRUCTION DES MINI-RESEAUX PCH EN REPUBLIQUE DU CONGO

Le Bureau de la Représentation du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) en République du Congo, à Brazzaville, en appui au gouvernement de la République du Congo en vue de la mise en œuvre du projet « Mini réseaux hydroélectriques pour l'électrification rurale au Congo-Brazzaville », dit « Projet Micro hydro » a obtenu des financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM).

Pour l'implémentation de la composante 1 du projet dédié aux politiques et instruments permettant de minimiser les risques liés à la construction de PCH et de mini-réseaux fonctionnant à partir de sources d'énergie renouvelables, il est prévu le recrutement d'un consultant chargé de la mise en place du mécanisme financier pour la viabilité commerciale des activités de construction des mini-réseaux des PCH.

A cet effet, les soumissionnaires intéressés par le présent appel à candidature sont priés de bien vouloir postuler en ligne au plus tard le 30 janvier 2021.

Les termes de référence de la mission sont disponibles à travers le lien suivant : https://jobs.undp.org/cj_view_job.cfm?cur_job_id=96152

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

NB : Seuls les candidat(e)s répondants au profil du poste seront contactés.

Brazzaville, le 08 janvier 2021

Joseph Ikoubou
Chargé de Bureau

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - PROCEDURE ADAPTEE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : École des hautes études en santé publique (EHESP), Etablissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et professionnel

Correspondant : Mme Cerdan Solenn, Chargée de projet, 15 avenue du Pr. Léon Bernard - CS 74312, 35043 Rennes Cedex FRANCE, tél. : +33(0)299022938, **courriel** : Solenn.cerdan@ehesp.fr, adresse internet : http://www.ehesp.fr

Objet du marché : Mise en place et gestion d'une régie d'avances de l'EHESP à Brazzaville ainsi que mise à disposition, pour ce faire, d'un régisseur principal et d'un régisseur suppléant. Ces attributions leur seront toutefois octroyées au terme d'un processus règlementé de nomination conduit par l'EHESP - Pouvoir Adjudicateur.

Lieu d'exécution et de livraison : Prestations réalisées au sein des locaux du Centre Inter-Etats d'Enseignement Supérieur en Santé Publique d'Afrique Centrale -CIESPAC- sis Montée lycée Thomas Sankara à Brazzaville - République du Congo.

Caractéristiques principales :

• **Des variantes seront-elles prises en compte** : non

• Consultation lancée dans le cadre du projet, nommé PRO6PAC, financé par l'Agence Française de Développement (AFD), et mis en œuvre par l'EHESP. Les candidats sont invités à se reporter au Cahier des clauses particulières dans lequel le contexte de passation de la consultation est précisé. Marché soumis à la loi Française, passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique français.

Marché conclu pour une 1ère période ferme allant jusqu'au 31 décembre 2021 et reconductible une fois, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Il prend effet à compter de sa date de notification au Titulaire (à titre indicatif, notification envisagée fin mars-début avril 2021).

• **Quantités** : A titre indicatif, le montant de la régie d'avance pouvant être consenti par l'EHESP est estimé à 6 000 euros.

Prestations divisées en lots : non.

Cautionnement et garanties exigés : Au sens des dispositions du Code de la commande publique français, il n'est exigé ni caution ni garantie. En application des textes français applicables aux régies, le régisseur principal sera tenu de constituer un cautionnement selon modalités précisées dans les documents de la consultation.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Prestations financées par l'AFD dans le cadre du projet PRO6PAC. Possibilité de versement d'une avance au sens des dispositions du Code de la commande publique français dans les conditions prévues au Cahier des clauses particulières. Délai de paiement 30 jours maximum.

Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

• **Pièces exigées au titre de la candidature** :

Situation juridique : Une lettre de candidature (formulaire DC1 fourni dans le DCE ou équivalent) dûment complétée.

• Capacités financières : Une déclaration du candidat individuel (formulaire DC2 fourni dans le DCE ou équivalent) sur laquelle sera notamment porté le chiffre d'affaires global du candidat sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

• **Capacités techniques et professionnelles** : Une liste des principaux services fournis (références) au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Commentaire sur les justifications : D'autres documents justificatifs et moyens de preuve selon les articles R. 2143-7 à R. 2143-9 du Code de la commande publique français seront à fournir. Ils ne peuvent être exigés que du seul candidat attributaire du marché. Cependant, les candidats sont autorisés à remettre ces pièces dès le stade de la candidature (Cf. RC).

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 28 janvier 2021 à 12h00

Délai minimum de validité des offres : 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur : 2021/MAPA/Régie-EHESP/Congo

Renseignements complémentaires : La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC. Elle est ouverte aux soumissions des opérateurs économiques dont le siège social est implanté dans un État non signataire des accords AMP (Accord sur les marchés publics conclu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ou accord international équivalent auquel l'Union européenne est partie), en l'occurrence à la République du Congo. Les entreprises locales seront toutefois soumises aux mêmes règles de vérification que les autres opérateurs économiques.

L'accès au dossier de consultation des entreprises (DCE) est gratuit, complet, direct et sans restriction sur le profil acheteur, à l'adresse suivante : https://www.achatpublic.com.

La réponse à la consultation s'effectue par voie dématérialisée : En application des dispositions de l'article R.2132-7 du Code de la commande publique français, le pli est impérativement transmis via le profil acheteur achatpublic.com. Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur sont nécessaires au cours de leur étude, les candidats doivent faire parvenir leur demande via le profil acheteur au plus tard le 25 janvier 2021 - 12 heures.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien 3 rue Contour de la Motte - CS 44416 - 35044 Rennes - France, tél. : +33(0)223212828, courriel : greffe.tarennes@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : référé précontractuel (art. L.551-1 et suivants du Code de justice administrative français) pouvant être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché public. Référé contractuel (art. L. 551-13 et suivants Cja) pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du Code de justice administrative. Recours en contestation de validité du marché pouvant être exercé dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05 janvier 2021.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET LISUNGI-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N°019-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20
RELATIF AU RECRUTEMENT DE DEUX AGENCES DE PAIEMENT CHARGEES D'ASSURER LE VERSEMENT DES ALLOCATIONS AUX MENAGES BENEFICIAIRES DE LA LIKOUALA, BRAZZAVILLE ET POINTE-NOIRE

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le Projet Lisungi Système de Filets Sociaux.
2. Le Projet Lisungi a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer les contrats de service de deux agences de paiement chargées d'assurer le versement des allocations aux ménages bénéficiaires de la Likouala, Brazzaville et Pointe Noire.
3. Les prestations attendues des agences de paiement ont pour objectif d'assurer le paiement des ménages éligibles à l'allocation Transfert Monétaire Conditionnel (TMC) et Transfert Monétaire Activité Génératrice de Revenu (TMAGR), tout en respectant les mesures barrières édictées par le Gouvernement.
4. Les services prévus au titre de cette mission comprennent : (i) la mise en place d'un service devant permettre aux ménages d'accéder à leur allocation et à d'autres services financiers proposés par l'agence de paiement ; (ii) la mise à disposition des ménages de l'information sur l'utilisation des outils et moyens de paiement électronique proposés ; (iii) la mise à la disposition des ménages les moyens de paiement requis (liste, SMS, téléphone, SIM, comptes allocataires, Etc.) ; (iv) le paiement des allocations aux bénéficiaires dans les lieux indiqués; (v) la production et la fourniture des rapports de paiement et des états financiers validés par toutes les parties; (vi) la soumission des états de paie à l'audit financier.
5. L'Unité de Gestion du Projet invite les consultants intéressés à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente (documentations sur la firme et ses domaines de compétences, références concernant l'exécution de contrats analogues) dans le domaine de la mission pour l'exécution des Services. Les références doivent obligatoirement être accompagnées des pages de gardes et des pages de signature des contrats et des certifications de bonne fin d'exécution.
6. L'agence de paiement peut être une banque, un établissement de micro finance, une société/opérateur de téléphonie mobile ou une entreprise fintech (technologie financière).
Elle doit répondre aux critères suivants :

- Avoir une représentation dans les principales localités des zones retenues et y avoir réalisées des opérations financières ;
- Avoir une expérience dans le paiement électronique de masse ;
- Avoir les outils et les solutions requises pour réaliser les paiements embarqués ;
- Disposer d'un personnel clé composé des experts suivants :

Description	Tâches	Expérience souhaitée
Un Chef de mission	Coordonner les opérations de paiement des ménages. Valider les rapports Servir d'intermédiaire entre l'Agence de paiement et l'UGP Lisungi	BAC+4 en économie, finances, informatique, sciences sociales ou équivalent dont 03 ans au poste de chargé de mobile au sein de l'agence de paiement
Un spécialiste en gestion financière et comptable	Exécuter les paiements Préparer les rapp orts et les états financiers à soumettre à Lisungi	BAC+3 en gestion financière et comptable Expérience dans la gestion financière Maîtrise avancée d'Excel

7. L'Unité de Gestion du Projet attire l'attention des consultant sur la section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projet d'investissement édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018 qui met l'accent sur la Politique de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêt et le paragraphe 3.32 relatif à la fraude et à la corruption.
8. Une liste restreinte sera établie à l'issue de l'avis à manifestation d'intérêt et la sélection du cabinet se fera selon la méthode basée sur la qualité technique et le coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement de passation des marchés.
9. Les manifestations d'intérêt accompagnées des références pertinentes dans le domaine des services demandés, devront être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 26 janvier 2021 à 13H00 (heure locale) et porter la mention : AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°019 SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/21 RELATIF AU RECRUTEMENT DE DEUX AGENCES DE PAIEMENT CHARGE D'ASSURER LE VERSEMENT DES ALLOCATIONS AUX MENAGES BENEFICIAIRES DE LA LIKOUALA, BRAZZAVILLE ET POINTE-NOIRE
«Lot 1 : Recrutement d'une agence de paiement chargée d'assurer le versement des allocations aux ménages éligibles des districts de Impfondo, Dongou et Enyellé »
Ou
«Lot 2 : Recrutement d'une agence de paiement chargée d'assurer le versement des allocations aux ménages éligibles des districts de Brazzaville, Kintélé, Ignié et de Pointe-Noire »
10. Les agences de paiements intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires ainsi que les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux : de 8H00 à 16H00 heures locales.
A l'attention de Monsieur Alfred Constant KIAKOUAMA, Coordonnateur du Projet Lisungi Système de Filets Sociaux.
Adresse : Ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club de Brazzaville
Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo)

Fait à Brazzaville, le 08 janvier 2021

Le Coordonnateur

Alfred Constant KIAKOUAMA

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'ACTION HUMANITAIRE
PROJET LISUNGI-SYSTEME DE FILETS SOCIAUX
UNITE DE GESTION DU PROJET

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

N°015-SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20
RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE D'ASSURER L'EXPANSION DU REGISTRE SOCIAL UNIQUE

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un crédit pour financer le Projet Lisungi de Réponse d'Urgence à la COVID-19 (PL-RUC).
2. Le Projet Lisungi a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce financement pour financer le contrat de service d'un cabinet chargé de réaliser l'expansion du Registre Social Unique (RSU).
3. Les services de consultants ont pour objectif principal de renforcer le Registre Social Unique existant afin de doter le système de protection sociale non contributive d'un Registre Social Unique intégré, robuste, fiable et dynamique, comme outil de coordination et d'amélioration de l'efficacité des programmes de protection sociale en faveur des populations pauvres et vulnérables.
4. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : (i) l'audit technique du Registre Social Unique actuel et l'état des lieux des systèmes d'information ou de gestion des programmes de protection sociale assortie de recommandations ; (ii) identification des fonctionnalités et des composantes du RSU à réaliser afin de le rendre plus inclusif ; (iii) fourniture des documents techniques (utilisation et administration) du RSU ; (iv) conception et réalisation des fonctionnalités et des différentes composantes du RSU actuel ; (v) déploiement du RSU au niveau des administrations publiques déconcentrées en vue de son utilisation.
5. L'unité de Gestion du Projet invite les cabinets intéressés à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente (documentations sur la firme et ses domaines de compétences, références concernant l'exécution de contrats analogues) dans le domaine de la mission pour l'exécution des Services. Les références doivent obligatoirement être accompagnées des pages de gardes et des pages de signature des contrats et des certifications de bonne fin d'exécution. Un tableau récapitulant ces références doit nécessairement faire ressortir l'objet de la mission, l'adresse du client, le montant de l'activité, l'année de réalisation, la durée de la mission.
6. Les critères de qualification des cabinets dans le domaine des services attendus pour l'établissement de la liste restreinte sont les suivants :
- être spécialisé dans le développement d'application web dynamique et cloud ready ;
- avoir réalisé au moins trois (03) marchés similaires dans le développement d'application web dynamique pour des administrations publiques au cours des six (06) dernières années ;
- être prestataire de services en développement et intégration d'application web dynamique, en administration système, en sécurité et maintenance informatique ;
- avoir une bonne expérience en fourniture, développement et intégration de solution applicative justifiée par au moins trois (03) marchés similaires réalisés durant les six dernières années ;
- prouver l'expertise à maintenir et assurer la garantie d'une solution déployée au cours des cinq (5) dernières années ;
- avoir une expérience solide dans le développement de système de gestion financière et comptable, de système de gestion des ressources humaines et autre.
7. L'Unité de Gestion du Projet attire l'attention des consultant sur la section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projet d'investissement édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017 et Août 2018 qui met l'accent sur la Politique de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêt et le paragraphe 3.32 relatif à la fraude et à la corruption.
8. Une liste restreinte de 05 à huit cabinets sera établie à l'issue de l'avis à manifestation d'intérêt et la sélection du cabinet se fera selon la méthode basée sur la qualité technique et le coût (SFQC) telle que décrite dans le Règlement de passation des marchés.
9. Les manifestations d'intérêt accompagnées des références pertinentes dans le domaine des services demandés, devront être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 04 février 2021 à 13H00 (heure locale) et porter la mention : AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°015 SC/MASAH/PL-SFS/UGP-FA2/20 RELATIF AU RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE REALISER L'EXPANSION DU REGISTRE SOCIAL UNIQUE (RSU).
10. Les cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires ainsi que les termes de référence de la mission à l'adresse ci-dessous aux heures d'ouverture des bureaux : de 8H00 à 16H00 heures locales.

A l'attention de Monsieur Alfred Constant KIAKOUAMA
Coordonnateur du Projet Lisungi Système de Filets Sociaux
Adresse : Ancien siège du PARSEGD, Forêt de la patte d'oie, derrière le Tennis club de Brazzaville
Route de l'aéroport, Brazzaville (République du Congo
Pays : République du Congo
Email : recrutement.lisungi@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 11 janvier 2021

Le Coordonnateur

Alfred Constant KIAKOUAMA

RETROSPECTIVE 2020

Le sport confiné et meurtri

L'année 2020 fut une année hors du commun et ne sera pas une année glorieuse pour le sport mondial, encore moins pour le sport congolais. Toutes les fédérations nationales ont subi de plein fouet les effets de la pandémie de la COVID-19 avec la suspension des compétitions locales, continentales et mondiales. La douleur a aussi mis sur la touche l'extase, avec le décès d'illustres hommes et sportifs (Lire LSA n°4030 du mercredi 6 janvier dernier). Qu'ils reposent en paix !

Ciongo-Eswatini, l'unique match des Diables-Rouges à domicile

La COVID-19, cet invité-surprise

Le sport, dans son ensemble, est resté confiné à cause de la pandémie de COVID-19. Les acteurs sportifs ont respecté les mesures restrictives édictées par le Gouvernement pour limiter sa propagation et ne sont pas restés en marge de l'élan de solidarité pour lutter contre le virus invisible. Des footballeurs internationaux ont lancé une croisade contre la maladie à travers une vidéo attirant l'attention sur la situation sanitaire actuelle et mettant en garde au danger de la propagation de la COVID-19. Certains ont apporté leur soutien à d'autres sportifs mais aussi à la population.

La FECOFOOT, de son côté, a apporté sa contribution au fonds de solidarité institué par le Gouvernement en remettant mardi 26 mai un chèque de 12 millions de francs CFA.

Dans le sillage de la pandémie occasionnant l'arrêt brusque des différentes compétitions, la FECOFOOT a déclaré championne (quatre journées restaient à disputer), l'AS Otohô devant Diables-Noirs et JST, mais annulé la Coupe nationale.

Après plus de six mois d'attente, l'espoir était revenu, surtout avec la levée progressive des mesures de restriction grâce à la baisse considérable des cas positifs à la COVID-19. La reprise des activités des sports collectifs est autorisée sous conditions. Cependant, contre toute attente, le 1er août le ministre des Sports précise que la reprise ne concerne que les équipes engagées aux compétitions internationales.

Mais cette piqûre de rappel n'est pas bien reçue chez les acteurs du sport. Le président de Jean-Guy Blaise Mayolas de la FECOFOOT a été le premier à réagir en off pour fustiger cette décision qui, à son avis, signerait *«un arrêt de mort du foot congolais»*. Heureusement, un accord sera trouvé entre les deux entités.

Les compétitions internationales parquées

Ce ne sont pas seulement les activités sportives locales qui ont été affectées par la pandémie. Les compétitions internationales ont été aussi suspendues, obligeant, de ce fait, les équipes nationales du Congo dans les différentes disciplines à entrer en hibernation. Plusieurs rendez-vous continentaux du football, notamment, ont été annulés ou reportés. Il en est ainsi des 3e et 4e journées des éliminatoires de la CAN 2022 de football, qui devaient se jouer en fin mars 2020. Initialement prévu du 4 au 25 avril 2021 au Cameroun, le Championnat d'Afrique des nations (CHAN) 2020 n'a pas résisté au dictat du coronavirus. La CAF a été obligée de surseoir à la tenue de ce tournoi qui concerne exclusivement les joueurs évoluant dans leur championnat local.

Le Comité international olympique (CIO) a aussi fait les frais de la crise liée à la COVID-19, malgré ses tentatives de résistance. Les JO 2020 de Tokyo sont reportés d'un an, du 23 juillet au 8 août 2021. Les Jeux olympiques de la jeunesse de Dakar-2022, aussi, de quatre ans, en 2026. Ils étaient initialement programmés du 22 octobre au 9 novembre 2022.

La saison sportive 2020 n'a pas été totalement morte. Après avoir été annulées en mars 2020, les 3e et 4e journées des éliminatoires de la CAN ont été programmées en novembre. Le Congo, opposé au royaume d'Eswatini, a remporté la première manche sur le score de 2-0 à Brazzaville. Les hommes de Candido Valdo n'ont pu achever le job lors de la manche retour à Manzini, car contraints au match nul (0-0). Le Congo est obligé maintenant de sortir le grand jeu en mars 2021 pour arracher son ticket pour le rendez-vous continental.

D'autres footballeurs des Diables-Rouges, les moins de 20 ans, ont été aussi en compétition. Mais leur participation au tournoi qualificatif pour la CAN de leur catégorie en Guinée Equatoriale n'a pas été reluisante. Ils n'ont pu obtenir le ticket du tournoi final qui aura lieu en Mauritanie.

Les clubs congolais ne s'en sortent pas en coupes africaines

En 2020, l'AS Otohô et l'Etoile du Congo sont les représentants du Congo respectivement en Ligue des champions et en Coupe de la Confédération. Mais comme la saison précédente, ils ont été éliminés dès les préliminaires.

Outre l'arrêt des activités sportives du fait de la pandémie de la Covid-19, le monde sportif congolais a traversé également des épreuves douloureuses, avec le rappel à Dieu d'éminentes personnalités, dirigeants, d'anciens sportifs et d'acteurs divers.

2020, l'année des assemblées fédérales électives

Dans cette morosité, est survenu le renouvellement des instances dirigeantes des fédérations nationales. D'anciens dirigeants ont été balayés, et de nouvelles figures ont fait leur entrée dans le cercle des présidents de fédérations. Les fédérations n'ont pas encore démarré la nouvelle saison, mais elles prennent les mesures pour sa relance prochaine.

Jean ZENGABIO

IN MEMORIAM

13 janvier 2009 - 13 janvier 2021, cela fait douze (12) ans qu'il a plu à Dieu d'arracher à l'affection des siens, Doudou Servais MOUALA.

En cette date commémorative de sa disparition, nous implorons la Divine miséricorde pour que son âme repose en paix et qu'à jamais brille l'étoile d'une vie éternelle.

Il reste toujours présent dans nos cœurs.

A tous ceux qui l'ont connu, nous vous demandons d'avoir une pensée pieuse en sa mémoire.

FOOTBALL

FC Nathaly's de retour dans la cour des grands

La formation du FC Nathaly's de Pointe-Noire a remporté le titre de champion national de Ligue, à l'issue de la finale du play-off le 3 janvier dernier à Madingou. Où il a battu JSP de Brazzaville (1-0). Le voilà de retour en Ligue 1, d'où il avait été expulsé pour mauvaises performances il y a quatre ans.

Tel est le verdict de la phase de play-off du championnat d'élite Ligue 2. FC Nathaly's a dû attendre la relance, fin décembre dernier, des compétitions nationales après leur gel par le Gouvernement le 16 mars 2020 en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, pour retrouver la Ligue 1.

Faisant partie du quatuor de tête du championnat de Ligue 2 zone B au moment de son arrêt, FC Nathaly's était retenu pour participer au play-off. Grâce à son éclatante victoire (3-0) aux dépens de Fleur du Ciel, il s'est propulsé en finale zonale et l'a remportée face à Munisport Atlantic FC (2-1). Il est sorti ainsi vainqueur de la zone B.

Restait à vaincre JSP, le vainqueur de la zone A, pour tenir la promesse de rejoindre l'élite Ligue 1. Sans le moindre complexe, FC Nathaly's, sous la houlette de l'entraîneur Pierre Mouzita, y a crû tout au long du match. Le succès a finalement couronné l'entreprise. Ainsi, il remplacera Tongo FC, relégué à son tour en division inférieure pour avoir occupé la dernière place du championnat d'élite Ligue 1, saison 2019-2020.

Pour la petite histoire, FC Nathaly's est né en 2011 dans la capitale économique. Son géniteur est Hussein Rhian, un Congolais d'origine libanaise, qui en est le président général. Dirigeant au calme olympien et au fair-play éprouvé, il a, depuis, mis en place un projet sportif mettant un accent sur la jeunesse. Pour cela, il a créé un centre de formation, moule par excellence des joueurs de l'équipe-fanion.

Les dirigeants du FC Nathaly's affirment que leur équipe fera partie de l'élite avec l'ambition exprimée de bousculer la hiérarchie fort longtemps établie. Voilà qui est bien. Mais il restera aux joueurs de prouver sur les terrains que leurs dirigeants ne plaisantent pas, et qu'il faut au contraire les prendre au sérieux.

FC Nathaly's de Pointe-Noire

Serge Désiré KOUBOLO KIANA

CHAN 2020

Que la fête commence !

Les regards seront braqués à partir de samedi 16 janvier 2021 sur le Cameroun, pays hôte de la 6e édition du Championnat d'Afrique des nations de football qui s'annonce très disputée.

A trois jours du coup d'envoi, c'est le branle-bas au sein du Comité d'organisation local. Les premiers membres de la CAF, propriétaire de la compétition, sont annoncés. Les équipes ont déposé leurs listes de 23 + 10 joueurs supplémentaires. La cérémonie d'ouverture se prépare sereinement alors que la forte mobilisation des médias nécessite des arbitrages au niveau des accréditations.

Au-delà de l'artistique, c'est le spectacle sur le terrain qui sera attendu par les amoureux du football. Les yeux seront rivés sur les premiers pas du pays organisateur, mais ceux des Congolais, forcément sur ceux de leurs Diables-Rouges. Ils ont débarqué à Douala mercredi 13 janvier après une courte mise au vert au Rwanda où leur bilan est flatteur (un match nul : 2-2 et une victoire: 1-0 sur la sélection du pays des Mille collines). Ils entreront en scène dimanche 17 janvier, face aux Léopards de la RDC voisine. L'issue de ce match constituera pour beaucoup un révélateur incomparable.

DECES D'ALFRED ONDONGO

On l'appelait affectueusement ''Le Brésilien''

Le football congolais est en deuil. Il a perdu Alfred Ondongo, ancien international d'Etoile du Congo, adepte du beau jeu. Appelé ''Le Brésilien'', il est décédé le 31 décembre dernier à Brazzaville, des suites d'une longue maladie.

Une rumeur avait déjà donné Alfred Ondongo pour mort en juin dernier. Quelle heureuse surprise quand La Semaine Africaine l'a retrouvé vivant en septembre, grâce à un confrère ! Votre journal était heureux de l'annoncer à ses lecteurs. Il ne restait plus qu'à lui présenter les meilleurs vœux de bonheur et de longévité. Malheureusement, trois mois seulement ont passé, ''Le Brésilien'' a été arraché à l'affection des siens.

Alfred Ondongo

Alfred Ondongo était un milieu de terrain dont le public appréciait l'intelligence, l'élégance, la mobilité et le coup d'œil. Il dansait merveilleusement avec le ballon. Sa couverture de balle, ses passes brossées en direction des attaquants, son dribble chaloupé et ses puissants tirs furent un modèle du genre.

Alfred doit son surnom à son teint clair, sa chevelure abondante à la brésilienne et son style de jeu typiquement sud-américain.

Le public l'avait découvert en 1973 quand l'Etoile du Congo, voulant rajeunir, vit débarquer des jeunes dans son giron. Avec, ce club, il connaît plusieurs fois les honneurs du podium : trois titres de champion du Congo. Et avec l'équipe nationale: la médaille d'argent aux 1ers Jeux d'Afrique centrale de Libreville, en 1976. Aujourd'hui, nombreux s'interrogent encore sur son étrange abandon en 1981. Il avait racroché trop tôt!

Alfred Ondongo a été inhumé lundi 11 janvier au cimetière du centre-ville. La Semaine Africaine se joint à la douleur de ses proches et tient à rendre hommage à l'une des étoiles du football congolais.

Adieu, ''Le Brésilien'' !

Guy-Saturnin MAHOUNGOU